

La Médaille Militaire

N° 586 TRIMESTRIEL - MARS 2020 - LE NUMÉRO 1,50 € - www.snemmm.fr



Accueil d'un blessé OPEX dans le pays niçois (Voir pages 6-7)



page 08

Grande chancellerie,
Mémoire de l'honneur

page 14

27 janvier 1945, libération du
camp d'Auschwitz-Birkenau

page 17

Présentation de l'école
de jeunes porte-drapeaux



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



Bernard MIQUEL 796 – Beauvoir-sur-Mer

Miquel Bernard est porte-drapeau titulaire depuis le 12 octobre 2017, après de nombreuses années comme porte-drapeau suppléant. Ce dernier s'est engagé dans l'Armée de l'air en 1969. Suite à son instruction dans les bases de Rochefort et de Nîmes, il rejoint la base aérienne de Luxeuil-les-Bains, puis l'entrepôt de l'Armée de l'air à Limoges. En 1984, il rejoint la base aérienne 120 de Cazaux, où il servira jusqu'en 1997. Il effectue une mission Opex au Tchad, qui lui vaut d'obtenir la médaille d'Outre-Mer et le titre de reconnaissance de la Nation. En 1994, il reçoit la médaille de la Défense nationale. En 1997, il part en mission de coopération au Togo, et reçoit la médaille du Mérite militaire togolais.

En 1999, la Médaille militaire lui est conférée pour services rendus. À son retour du Togo, il est affecté à la base aérienne 107 de Villacoublay, où après deux mois, il sera mis en position de retraite sur sa demande. Il servira en qualité de réserviste dans l'armée de l'Air jusqu'en 2000.

**Médaille militaire,
Médaille Outre-mer,
Titre de reconnaissance de la Nation,
Médaille du Mérite militaire togolais,
Médaille de la Défense nationale.**



Francis LOSEILLE 213 – Royan

Monsieur Francis Loseille est né le 1^{er} janvier 1949 à Périgueux (Dordogne). Il commence sa carrière militaire en tant qu'appelé du contingent au 512^e régiment du Train à Saint-Lo (Manche) le 1^{er} novembre 1968 et est libéré de ses obligations le 1^{er} février 1970 avec la distinction de 1^{re} classe. Admis dans la Gendarmerie le 13 octobre 1970, il effectue son stage de formation au fort de Charenton et est affecté à la 3^e compagnie du régiment d'infanterie de la Garde républicaine.

Il est promu maréchal des logis-chef le 1^{er} février 1979 et est muté à la compagnie de sécurité de la présidence de la République le 1^{er} avril 1979. Adjudant le 1^{er} janvier 1993 puis adjudant-chef le 1^{er} août 2002, il passe de la position de deuxième adjoint à celle de premier adjoint au service de Contrôle des entrées. Il est en retraite le 1^{er} janvier 2004.

**Médaille militaire (2000),
Porte-drapeau (2015).**



Guy LORRAIN 135 – Montélimar

Né le 11 juin 1938 à Paris (16^e). Appelé sous les drapeaux en juin 1958, il est affecté tout d'abord au 1^{er} régiment du Train à Paris. En décembre 1958, il embarque sur le paquebot mixte « moutonnier » le Sidi-Ferruch pour rejoindre l'Algérie et sera affecté au 25^e escadron du Train à Constantine. En fin de service militaire, il intégrera une formation chargée par le Commandement territorial et le Corps d'armée de Constantine d'une mission particulière; celle de prendre en charge avec ses camarades environ deux cent jeunes garçons abandonnés d'un quartier de Constantine afin de les nourrir, les instruire et les former. Libéré de ses obligations militaires en 1960, il exercera son métier d'arboriculteur jusqu'à sa retraite.

Porte-drapeau de la section depuis 1999, Guy Lorrain est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

**Médaille militaire (1961),
Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze,
Croix du Combattant,
TRN.**



Marcel GARDAIRE 213 – Royan

Marcel Gardaire est né le 4 janvier 1946 à Choisy-Le-Roy (94). Il est appelé, en 1965, au service national au sein du 8^e RPIMA de Castres où il est breveté parachutiste. Attiré par le sport, il s'engage, en 1967, à l'EEPM d'Antibes où il est breveté moniteur. Il est affecté, en 1968 au 170^e RI à Épinal où il est promu sergent-chef. De 1970 à 1973, il assure la fonction d'instructeur au CNEC de Montlouis, avant de rejoindre le 9^e RCP comme chef de section et acquérir les spécialités chuteur OPS et instructeur

montagne. Il quitte Toulouse en 1978 pour rejoindre Bayonne et le groupe OPS du 1^{er} RPIMA en tant qu'Instructeur spécialisé. Il est adjudant-chef et participe à de nombreuses missions et OPEX. Il est par ailleurs breveté Para master US à Fort Bragg et Para ivoirien à Abidjan. Il quitte l'armée en 1987 et occupera divers emplois civils totalisant 42 ans de service. Il assure la fonction de Porte-drapeau de la 213^e section de Royan depuis 2009.

**Médaille militaire,
Croix du Combattant,
Médaille de la Défense nationale,
Titre de reconnaissance de la Nation,
Médaille Outre-mer,
Mérite Sportif de RCA.**

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).



Maryvonne SAYOS
Présidente générale



Chers lecteurs,
Il est ainsi des événements incontrôlables, une épidémie à l'échelon quasi mondial semblait une utopie et ne pouvait être, pour bon nombre d'entre nous, que le fruit de l'imagination de certains réalisateurs du « Fantastique ».

Malheureusement cette crise sanitaire du coronavirus est bien réelle avec ses mesures drastiques avec le mot implacable « **GUERRE** » qui résume tout ; mais l'ennemi est invisible.

Responsables de nos structures, vous êtes des relais importants, un lien solide avec nos adhérents et je sais pouvoir compter sur votre engagement total pour nous avertir de toutes situations dont vous auriez connaissance sans prendre aucun risque pour votre santé.

Vous ne manquerez pas de leur rappeler les mesures de sécurité à respecter pour leur protection et celle de leur proche.

Le confinement est une épreuve pour nous tous, il faut l'appréhender comme une stratégie importante pour contrer **le Covid-19** et en échapper avant la découverte éminente d'un vaccin.

Notre siège social est jusqu'à nouvel ordre fermé et le service de la « Boutique » est arrêté.

Je vous rappelle que vous pouvez, dans le cadre du télétravail assuré, joindre à leur numéro de téléphone habituel de 9h00 à 17h00 :

- la direction,
- la cheffe comptable,
- le secrétariat général.

Je tiens à remercier le directeur et les personnels de notre Résidence de Hyères qui assurent avec professionnalisme leurs fonctions auprès de nos résidents dans ce contexte préoccupant.

Nous restons à vos côtés et à votre disposition. Ensemble et avec de la discipline, nous vaincrons « **l'ennemi** ».

CORONAVIRUS

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

UNE NOUVELLE NAVETTE À LA RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE



Il y a quelques mois, la direction de la Résidence de la Médaille Militaire de Hyères avait sollicité l'Association *Les Gueules Cassées*, afin d'obtenir une aide financière pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Le conseil d'administration des *Gueules Cassées* a fait un don de 10 000 € à la Résidence.

Après avoir rechercher un véhicule spacieux et confortable, ce don a permis à la Résidence d'acheter à l'office des sports de Hyères, un Trafic 9 places de grande qualité.

Les résidents auront bientôt l'occasion de sortir dans la nouvelle navette.

Dans un courrier, la présidente générale de la SNEMM a remercié en personne le président de l'UBFT.

CONSIGNES POUR L'INSERTION DES ARTICLES DANS LA REVUE ET SUR LE SITE INTERNET

Avec la nouvelle équipe, la revue de notre médaille reprend de la vigueur. Parfait, nous ne pouvons que nous en féliciter. Cependant ce nouvel engouement fait que les demandes de parution dans la rubrique « **la vie des unions et des sections** » explosent. Une fois encore parfait, nous sommes heureux d'être victimes de notre renouveau.

Malheureusement, nous ne pouvons pas faire paraître tous les articles, la place manque. Elle manque pour plusieurs raisons, la réglementation de la commission paritaire nous impose 50 % de la surface consacrée à la vie spécifique de la SNEMM et les 50 % restant doivent impérativement être réservés aux informations générales et à la publicité qui est un apport financier non négligeable, pour ne citer que les principales.

Nous sommes donc dans l'obligation de faire un choix douloureux :

- seuls les articles les plus courts ayant un **maximum de 350 mots** et **une unique photo d'au moins 1 Mo** pourront se placer dans la liste des articles pouvant paraître dans la revue,
- les **CR d'AG ou de congrès très détaillés, ne seront plus publiés dans la revue**. Veuillez SVP être très concis dans la rédaction de ces derniers,
- en revanche, les articles les plus riches, les plus construits, les plus intéressants pour l'ensemble de la collectivité des médaillés, mais aussi et surtout les plus longs avec

plusieurs photos pourront avoir **une place de choix pour paraître sur le site**. Ils sont à adresser Jean-Paul Viry responsable du site internet à l'adresse suivante : articlesviedestructures@snemm.fr

De cette manière, les unions et sections qui souhaitent mettre en avant leurs activités, afin qu'un maximum de lecteurs puisse en avoir un récit complet, seront pleinement satisfaites.

Pour les envois à la vie des structures, il faut :

- le texte en clair (**pas de PDF, ni d'article de journal...**),
- les photos séparées du texte, envoyées en pièces jointes, **ne doivent pas dépasser 2 Mo** sinon elles ne peuvent pas être téléchargées sur le site.

Les articles sur la revue sont plus éphémères et n'offrent qu'une seule possibilité à une activité d'être lue. En revanche, sur le site les articles les plus intéressants seront immédiatement consultables, facilement retrouvables et surtout les auteurs pourront donner libre cours à leur talent de rédacteur et/ou de photographe ce que la revue ne permet pas.

Merci de votre compréhension, mais surtout merci de nous aider dans cette tâche.

**André Géry, responsable de la revue
Jean-Paul Viry, responsable du site Internet**

Sommaire

N° 586 – 117^e année – 1^{er} trimestre 2020 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr



ÉPOPÉE DU MAQUIS DE GRANDRUPT P 10

La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage : 19 500 exemplaires • Directrice de la publication : Maryvonne Sayos • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 06 87 02 23 25 • www.snemm.fr • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Roto France - 77185 Lognes • Dépôt légal : mars 2020.

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :
France Abonnements
Crédit photo couverture :
Shutterstock, © Boris Stroujko

- 3 — Le mot de la présidente
- 4 — Les dernières infos
- 6 — Accueil des blessés OPEX
- 8 — Grande chancellerie, Mémoire de l'honneur
- 10 — Épopée du maquis de Grandrupt
- 13 — Le Président de la République inaugure le Monument OPEX
- 14 — 27 janvier 1945, libération du camp d'Auschwitz-Birkenau
- 16 — « À l'intention des miens »
- 17 — Présentation de l'école de jeunes porte-drapeaux et formation générale
- 18 — Un médaillé d'exception : Pierre Contassot Vivier
- 20 — 85^e assemblée générale ordinaire nationale
- 21 — 100^e anniversaire de l'attribution de la Légion d'honneur à la ville de Strasbourg
- 22 — Paroles et Musique
- 23 — Un médaillé d'exception : Louis-Philippe Grapinet
- 24 — Notes de lecture
- 25 — Centenaires à l'honneur
- 28 — Vie des UD et des sections
- 34 — Médaillés à l'honneur
- 36 — Carnet – Errata – Médaillés à l'honneur
- 37 — Décès
- 41 — Boutique
- 42 — Dons 2019
- 46 — **Bulletin d'adhésion – Contacts**

Accueil des blessés OPEX

Depuis 2014, l'union locale des Anciens Combattants du mentonnais (dont le comité de la SMLH de Menton, la SNEEM 1^{re} section des Médailleurs militaires, le comité de l'association nationale des membres de l'ONM, l'association des Officiers de Réserve et Honoraire du mentonnais, l'amicale des Anciens Marins Marins Anciens Combattants, section de Menton et les Chasseurs à Pied Anciens des Bataillons Alpains et Mécanisés) offre un séjour d'une semaine à un militaire blessé physiquement ou post-traumatique en OPEX seul ou avec sa famille. Nous sommes le seul département à mettre en œuvre cette action particulière.

Depuis 2015, sous l'égide des Médailleurs militaires des Alpes-Maritimes et Monaco, le séjour mentonnais est prolongé et offre un séjour niçois qui a été d'abord de trois jours, puis en 2017 de quatre jours et depuis 2018 de cinq jours en partenariat avec l'association des Femmes de Militaires de Nice, de la SMLH section des Alpes-Maritimes.

Agé de 29 ans, le caporal-chef des Troupes de Marine Sofiane Benhamed s'est engagé au 11^e Rama le 5 mai 2009. Breveté aide moniteur commando, il a participé aux opérations extérieures suivantes : opération Pamir en Afganistan en 2011, opération Serval au Mali en 2013 et en mission de courte durée à Djibouti en 2012. Au cours de l'opération Serval au Mali, lors de la reprise de Gao par les troupes françaises, le 20 février 2013, il a été blessé par une rafale de trois balles dans la jambe.

Evacué sur l'antenne médicale de Bamako, puis dès que son état physique l'a permis, il est transféré sur l'hôpital d'instruction des armées Percy à Clamart. Il a subi le 28 février 2013 une amputation tibiale. Il a passé un an à l'hôpital Percy entre la chirurgie et la rééducation. Pensionné à 100%, Sofiane est appareillé. Il pratique le sport, d'abord de la natation, puis maintenant, il joue dans l'Equipe Française de Football des Amputés (l'EFFA) en position d'arrière et il pratique la compétition.

La Médaille militaire lui a été concédée par décret du 26 novembre 2013 pour compter du 19 juillet 2013 : « *grièvement blessé dans l'accomplissement de son devoir le 20 février 2013* ». Il a été décoré par le général d'armée,



Accueil du caporal-chef Sofiane Benhamed à Saint-Jean-Cap-Ferrat

Cette initiative de solidarité avec nos frères d'armes, le lien qu'elle nous permet de conserver avec nos armées et le soutien entre toutes les générations du feu, n'a été permise que par réactivité de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre qui nous a permis d'offrir ce séjour au **caporal-chef des Troupes de Marine Sofiane Benhamed.**



Le caporal-chef Sofiane Benhamed est accueilli par monsieur Viaud, maire de Grasse. En arrière-plan, une copie du drapeau du 3^e Rama.



Un moment très chaleureux avec des représentants de la 2^e et la 1394^e section de Nice.



Une représentation de l'association des femmes de militaires de Nice dans les jardins du monastère de Cimiez. La présidente, colonelle (H) Marie-Christine Fix, et la secrétaire Christiane Matelot.

Bertrand Ract-Madoux, chef d'État-Major de l'armée de Terre, dans la cours des Invalides à Paris. Domicilié à Orange, marié le 22 juin 2013 à Yamina El Attari, il est le père de deux filles : Neyla scolarisée en maternelle (5 ans) et Mahera (2 ans). Il est venu seul, son épouse n'ayant trouvé personne pour garder la fille scolarisée.

L'UD 06 et Monaco et la 2^e et 1394^e section de Nice présidées par Gérard Matelot, la 1^{re} section de Menton présidée par Hervé

Dellerba, la 40^e section de Monaco présidée par Jean Ithurralde, la 98^e section de Grasse présidée par Bernard Porre et la 564^e section de Villefranche – Beaulieu-sur-Mer – Saint-Jean-Cap-Ferrat présidée par Jean-Pierre Zacher se sont fait un devoir d'accompagner Sofiane dans son périple mentonnais et niçois qui lui a permis de découvrir les Alpes-Maritimes terre avec les pieds dans l'eau de la Méditerranée et les yeux tournés vers nos montagnes. Le soleil était au rendez-vous propice aux souvenirs heureux. ★

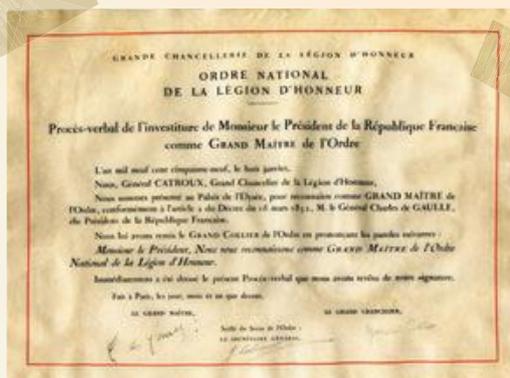
Le caporal-chef Sofiane Benhamed accueilli par la 1^{re} section de Menton.



Grande chancellerie, Mémoire de l'honneur

La grande chancellerie lance un projet d'envergure pour la préservation et la valorisation de son patrimoine immatériel. Baptisé *Mémoire de l'honneur*, il doit rendre vivantes et accessibles à tous les archives de l'institution qui sont constitutives de l'histoire de France.

Les dossiers de décorés représentent la part la plus importante des fonds. Ils couvrent une période de plus de 200 ans, de la création de la Légion d'honneur en 1802 à nos jours. Ce sont ainsi les mérites d'environ 900 000 membres de la Légion d'honneur, un million de titulaires de la Médaille militaire et de 330 000 membres de l'ordre national du Mérite qui sont répertoriés. Ces dossiers revêtent une valeur scientifique de premier ordre pour les historiens et les sociologues. Et, face à l'engouement des Français pour la généalogie, ils offrent des informations précieuses tant biographiques que de filiation.

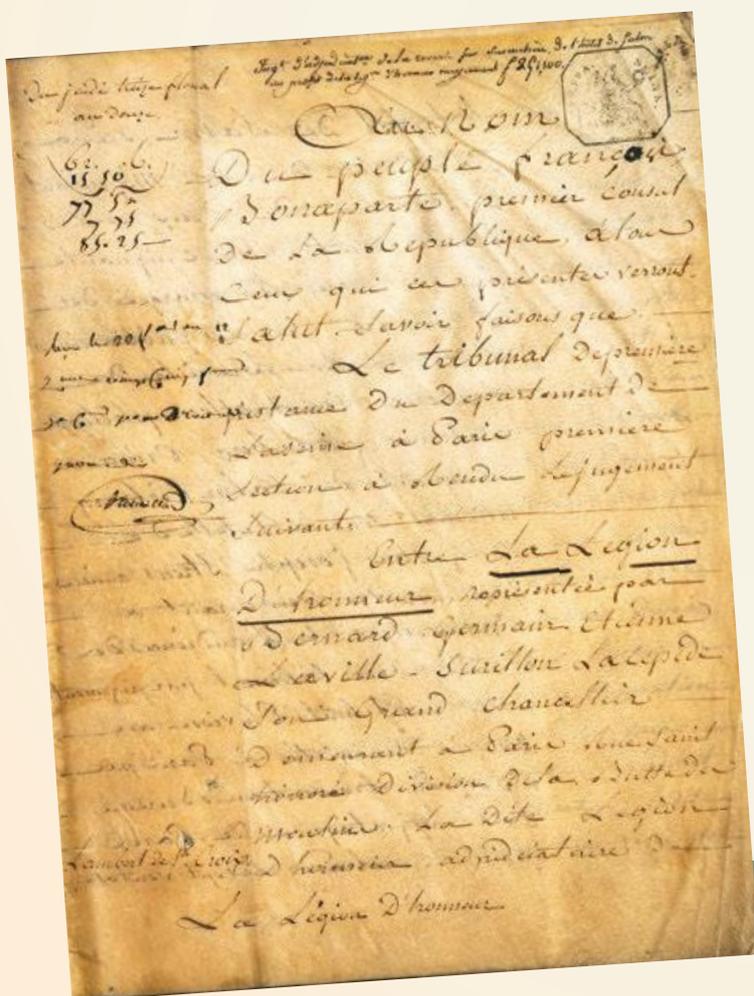


Procès verbal d'investiture de grand maître de la Légion d'honneur du général de Gaulle, 1959 © MLHOC

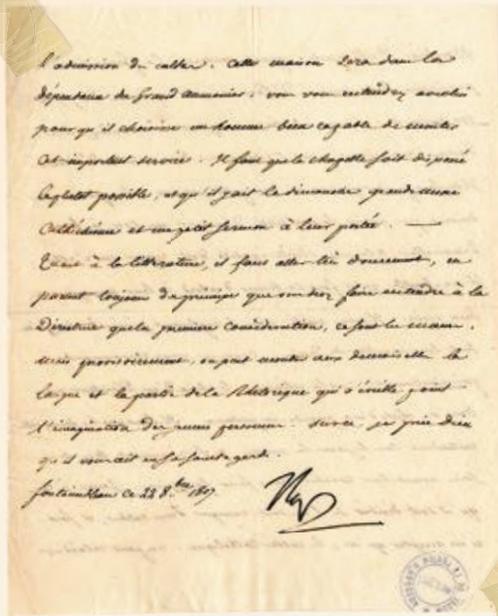
C'est également le cas des 60 000 dossiers individuels d'élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur qui sont autant de portraits que de témoins de la vie quotidienne dans ces établissements à travers les siècles.

Le musée de la Légion d'honneur conserve quant à lui un fonds historique sur les ordres français, de l'Ancien Régime à aujourd'hui. Enfin, la grande chancellerie détient les archives regardant les prestigieux bâtiments dont la Légion d'honneur est propriétaire depuis le Premier Empire.

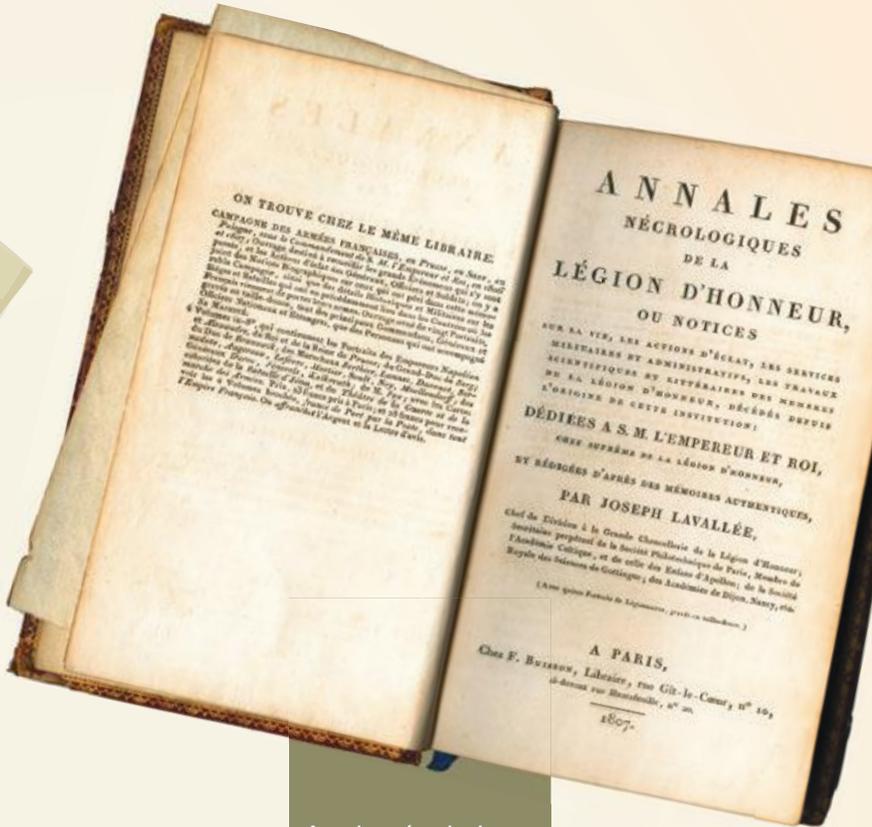
L'ancienneté de l'activité de l'institution, son histoire parfois mouvementée et l'éclatement géographique de ses sites expliquent l'absence actuelle de centralisation dans la gestion de ses archives et d'un inventaire général harmonisé. Le projet *Mémoire de l'honneur* comporte ainsi quatre grandes phases : recensement exhaustif ; sauvegarde (restauration et numérisation) ; aménagement d'un lieu unique de stockage et de mise à disposition du public (maison d'éducation de Saint-Denis) ; élaboration d'une base de données consultable en ligne (fichier unique des décorés et dossiers historiques).



Titres de propriété du palais de la Légion d'honneur, 1804 © MLHOC



Lettre du 22 octobre 1807 de Napoléon à Lacépède, à propos des maisons d'éducation de la Légion d'honneur © MLHOC



Annales nécrologiques de la Légion d'honneur, 1807 © MLHOC

VOUS POUVEZ SOUTENIR MÉMOIRE DE L'HONNEUR

Le coût de *Mémoire de l'honneur* est évalué à 5 millions d'euros, répartis à parts égales entre l'aménagement du bâtiment et le traitement des archives (restauration, numérisation, base de données). La grande chancellerie recherche des donateurs financiers mais fait également appel au mécénat de compétences pour pouvoir réaliser ce projet.

Le général Laporte Many, directeur de cabinet du grand chancelier, se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires sur ce programme ambitieux ainsi que sur les modalités de votre soutien et les avantages fiscaux y afférents. Si vous faites un don, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises. ★

CONTACT :
01 40 62 83 10
henri.laporte-many@legiondhonneur.fr



Maison d'éducation de Saint-Denis, bâtiment des archives © Laurence Von Der Weid



Élévations et projets pour la maison d'éducation des Loges, Second Empire © MLHOC

Épopée du maquis de Grandrupt

La 1724^e section des titulaires de la Médaille militaire de la Haute Vallée de la Saône, créée dans les années 1970, comprenait alors dans ses effectifs une très large majorité d'anciens résistants déportés, issus du maquis de Grandrupt. Cette particularité justifie donc, en ce 75^e anniversaire, l'évocation de son épopée.

A

mi entends-tu ?

Premières paroles du *Chant des Partisans* : hymne à la Résistance !

Po-po-po-pom, po-po-po-pom !

Indicatif de Radio Londres dans son émission les Français parlent aux Français : premières notes de la 5^e symphonie de Beethoven certes, mais aussi, écho de la lettre "V" en morse : "••• —", V de la Victoire !

Radio Londres, avec son bruit de fond si particulier qu'induisait le brouillage allemand ; émission dont le générique « *Radio Paris ment, Radio Paris ment, Radio Paris est allemand* » était familier aux patriotes français, auditeurs avides d'informations sur la progression des armées alliées...

Ici Londres, les Français parlent aux Français : « *L'impératrice a des cors aux pieds...* », tel était le message de la BBC, diffusé ce 27 août 1944.

Ce message codé constituait finalement l'ordre de mobilisation du premier échelon du maquis de Grandrupt, ordonnant à ses destinataires de rejoindre un point de regroupement d'où un moyen de transport devait les acheminer, ensuite, vers le maquis pour 22 h 30.

L'organisation de l'unité s'articulait en sizaine (6 hommes et un cadre), trentaine (30 hommes et 3 à 5 cadres) et centaine (4 trentaines et environ 10 cadres soit 130 hommes), organisation correspondant respectivement et approximativement au groupe, section et



M. Thomas lit un texte lors de la cérémonie du 8 septembre 2019.

compagnie. L'effectif de ce premier échelon était de 3 centaines soit 390 hommes ; en fait, il était exactement de 367 hommes. La mobilisation du deuxième échelon, soit 800 hommes, était différée jusqu'à l'engagement du premier échelon.

Le recrutement s'opère de mai à juillet 1944, il est effectué principalement par les futurs cadres du maquis, qui recensent les hommes prêts à s'engager et à participer aux futurs combats libérateurs en appui des troupes alliées. Le bassin de recrutement s'étend sur les secteurs de Vittel, Dompierre, Mirecourt, Bains-les-Bains, Monthureux-sur-Saône et le nord de la Haute Saône. C'est ainsi que 1 200 volontaires sont recensés ; ils sont, pour les plus jeunes, réfractaires au STO, travail obligatoire qui enjoignait à chaque jeune français, requis sous le couvert de Vichy, d'aller travailler en Allemagne au profit de la machine de guerre nazie.

Le premier fait d'arme du maquis a lieu le 28 août à 2 h du matin, soit quelques heures après son installation. Il s'agit de réceptionner un parachutage d'armes effectué par 2 bombardiers *Halifax*, de la Royal Air Force, sur une zone de largage aménagée dans la clairière proche des Bocards. Ces armes, munitions et matériels divers allaient permettre d'équiper et armer le maquis. Les divers récits permettent de se faire une idée du niveau assez conséquent de cet armement. Albert Fähr,



dans l'avant-propos de son livre *L'Impératrice a des cors aux pieds*, fait la description de l'armement de sa "sizaine" : 7 armes individuelles (pistolet-mitrailleur britannique *Sten* Mk2, 1 FM (fusil-mitrailleur britannique *Bren*), 1 lance-roquettes (*Bazooka*) et 4 grenades par combattant. Il ne parle pas des munitions, mais on peut penser que leur volume était à la hauteur des armements à servir.

Le 28 août 1944, les hommes du commando britannique du 2^e Spécial Air Service (SAS), stationnés à Thomas, hameau situé entre Passavant-la-Rochère et Hennezel, prennent contact avec le maquis. Parachutés en territoire ennemi, ils ont pour mission son harcèlement sur ses arrières. Cette prise de contact permet de définir, en cas de besoins, les procédures d'appuis réciproques.

Dès le 29 août 1944, l'activité principale est consacrée à la formation des plus jeunes qui, en majorité, n'ont pas effectué de service militaire. Il est donc primordial de faire au plus vite de ces jeunes gens des soldats aptes aux combats de demain.

Après quelques jours d'existence réelle, l'encadrement s'est parfaitement rendu compte que ce rassemblement, de près de 400 hommes, de par ses débordements et ses échanges nécessaires avec l'extérieur, pouvait rapidement engendrer des problèmes de sécurité. Afin d'alléger le dispositif, le commandement décide de scinder le maquis en deux groupes. Grandrupt conserve un effectif de 2 centaines soit environ 260 hommes, alors que le deuxième groupe de la dernière centaine est déplacé dans la forêt de la Fresse, située sur la commune de Fontenoy-le-Château. Ce dispositif avait, aux yeux du commandement, l'avantage de permettre, outre des appuis réciproques, une optimisation de la défense.

Le dimanche 3 août 1944, la Gestapo de Lyon repliée à Gérardmer, arrête à Charmois l'Orgueilleux deux membres du maquis en



Dépôt de gerbe des autorités et de M. Thomas



27 août 2019, Mausolée fleuri par la foule.

liaison extérieure. Au cours de la fouille du véhicule, la Gestapo y découvre des brassards FFI et les deux agents de liaison sont transférés à Gérardmer pour des interrogatoires plus « approfondis ». En fait, un des agents de liaison est l'adjoint au chef du maquis. Dans une telle hypothèse, les consignes sont très claires : évacuer le maquis dans les 48 heures. C'est pourquoi, le lendemain, le chef du maquis, décide l'évacuation et la fixe dans la nuit du 6 septembre. Il donne l'ordre préalable mais immédiat du regroupement du maquis pour ensuite se déployer plus au nord-nord-est en direction d'Épinal.

Entre temps, les SAS demandent l'assistance des maquisards en vue de la réception d'un parachutage prévu dans la nuit du 6 au 7 septembre 1944. Le chef du maquis n'ose refuser cet appui, mais il doit alors différer l'évacuation au lendemain, c'est-à-dire le 7 septembre 1944. Les conditions météo rendent le parachutage des plus hasardeux. Les bourrasques de vents déportent les parachutes dans les arbres de la forêt voisine. Les maquisards doivent déployer des efforts surhumains pour récupérer le fruit du largage, principalement une jeep et trois commandos.

À l'aube du 7 septembre, le maquis est encerclé par un fort détachement nazi. Selon Marcel Dolmaire, dans son livre *Avoir vingt ans dans les camps nazis*, corroboré par le récit d'Albert Fâh, les maquisards, lors du début des combats, appliquant parfaitement le plan de défense défini, font face et combattent vaillamment. Ils infligent aux assaillants de telles pertes que ceux-ci, mesurant le danger, cessent leur pression et cherchent manifestement une alternative à l'affrontement. Malgré la perte de 3 combattants, ces récits ne traduisent nullement l'idée que les assiégés puissent envisager le terme de ces combats par une reddition. Mais alors, vers 10h30, un message, écrit de la main de l'ancien adjoint au commandant du maquis, capturé par la Gestapo deux jours plus tôt et utilisé comme



M. Thomas allume la flamme
Cérémonie du 27 août 2019.

agent de liaison, parvient au chef du maquis. Sa teneur est la suivante : « *Vous êtes encerclés par deux régiments et de l'artillerie légère. Si vous ne vous rendez pas, 400 otages des villages de G. et V. seront déportés et les villages brûlés. Le général allemand garantit que vous serez traités en prisonniers de guerre. Je vous conseille la voix de la raison. Signé : Grivesnnes* ». Ce message précise, en outre, que les maquisards disposent d'un délai de 2 heures.

Souhaitant de toute évidence amener un certain crédit à leurs menaces, les nazis abattent un otage à l'entrée du village de Grandrupt prétextant une tentative d'évasion.

Alors, pour le chef du maquis, sur qui repose la décision finale, même s'il peut s'appuyer sur les avis et conseils de ses adjoints, ne se trouve-t-il pas seul face à ce cruel dilemme ? Faut-il, comme le souhaite en leur for intérieur la majorité des plus jeunes, reprendre le combat ?

Faut-il, comme le suggère l'adjoint, faire preuve de raison et se rendre, afin d'éviter les représailles nazies sur des populations innocentes ?

On ne peut pas, dans la réflexion, ne pas y intégrer et envisager, le fait que peuvent se reproduire, ici, les exactions nazies d'Oradour-sur-Glane.

Quoiqu'il en sera par la suite, car on sait aujourd'hui que la décision prise sera contestée, le chef a décidé, comme le suggère son adjoint, de se rendre.

Décision prise, certainement, avec le secret espoir que, la parole d'un officier allemand devant valoir celle d'un officier français, ses hommes soient traités, comme promis et garanti, en prisonniers de guerre.

En combattants dignes et responsables, les maquisards utilisent le délai imparti pour détruire tous documents et neutraliser au mieux leur armement afin qu'il ne tombe pas, intact, dans les mains ennemies.

À partir de 12h30, ce 7 septembre 1944, ce sont 223 maquisards qui sortent du bois et s'alignent, sous la pluie, face aux mitrailleuses allemandes dans la prairie séparant le village de Grandrupt et la forêt toute proche.

Les SAS britanniques ont réussi à forcer le barrage allemand et ont pu ainsi poursuivre leur mission.

Les autres maquisards, soit environ 140 hommes, qui occupaient des postes isolés, réussiront à passer à travers les mailles du filet, échappant ainsi au triste sort attendant leurs malheureux camarades de combat.

En fin d'après-midi, un premier groupe est convoyé à la vierge à Épinal, tandis que le reste des prisonniers le sera le lendemain. Trois jours plus tard, ils sont acheminés par le train à Schirmeck, puis ce sera "Nach Deutschland" en camion vers le camp de regroupement de Gaggenau puis Rastatt et enfin Dachau.

Les rescapés, à la libération des camps en mai 1945, reprennent, avec des états de santé très divers, le chemin de la France...

Sur les 367 maquisards, effectif initial du maquis, 3 seront tués au combat, le corps du deuxième agent de liaison sera retrouvé en septembre 1945 à proximité de la Roche du Diable où il fut assassiné par la Gestapo, et parmi les 223 maquisards déportés, 116 périront dans les camps d'extermination nazis de maltraitance, sévices, maladies, malnutrition et exténuement par les travaux forcés.

Tel est le bilan humain que l'on doit retenir de cette épopée tragique, bilan mémorisé par les noms des 120 disparus gravés sur la stèle du Mémorial édifié en bordure de forêt. ★

Pierre Olivier,
secrétaire de la 1724^e section.

Le Président de la République inaugure le Monument OPEX

À Paris, le 11 novembre 2019, monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, a inauguré le Monument OPEX dédié aux militaires morts, sur les théâtres d'opérations extérieures, pour ou au service de la France.

Ce projet de monument mémoriel voit le jour en avril 2011 à l'initiative de monsieur Gérard Longuet, alors ministre de la Défense et des Anciens Combattants, qui demande au général d'armée (2S) Bernard Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre, de bien vouloir réfléchir à la réalisation de ce projet et de lui faire des propositions en ce sens. Les conclusions du groupe de travail mis en place sont remises au ministre le 10 octobre de cette même année.

La réalisation de ce mémorial, destiné à honorer ce que l'on appelle désormais la 4^e génération du feu, est confiée à l'artiste Stéphane Vigny par un jury présidé par le gouverneur militaire de Paris. Il choisit une scène de portage de cercueil par une femme et cinq hommes en tenue de treillis. Le cercueil n'est pas matérialisé pour, selon le créateur, montrer que les compagnons d'armes portent une absence qui les unit et les rend solidaires. Le sculpteur Stéphane Vigny justifie sa démarche par ces mots : « *L'absence crée un manque. Matérialiser le cercueil par le vide est, selon moi, la meilleure forme symbolique pour rendre hommage à nos soldats disparus.* »

De nombreuses tracasseries administratives et autres, en particulier quant au choix de l'implantation (place de Fontenoy, place Vauban) retardent de façon significative le début des travaux. C'est seulement en 2014 que le cabinet du ministre de la Défense décide que la construction se fera dans l'enceinte de



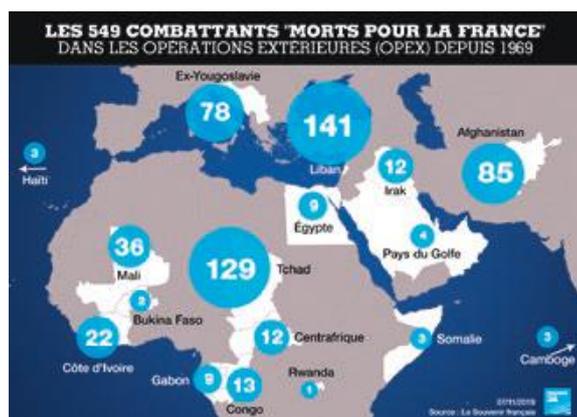
Monument OPEX dédié aux militaires morts.

24 hectares du parc André Citroën situé dans le 15^e arrondissement où se trouvent également les états-majors des Forces françaises. Le 18 avril 2017, monsieur François Hollande, président de la République française, pose la première pierre de ce futur monument en présence de madame Anne Hidalgo, maire de Paris. L'emplacement retenu à l'intérieur du parc est le jardin *Sous-lieutenant Eugénie-Malika Djendi* du nom de l'opératrice radio du corps féminin dit des *Merlinettes* et agent des services de renseignements déportée et exécutée à Ravensbrück en 1945. La construction se termine en octobre 2019.

Sur le mur entourant ce monument seront inscrits les 549 noms répartis entre les 17 Théâtres d'opérations extérieures et les dates de décès. Pour les membres des services spéciaux les noms ne seront pas inscrits afin de préserver leur anonymat mais ils feront l'objet d'une dédicace générique. Cette liste de héros n'est malheureusement pas définitive et elle sera complétée au fur et à mesure des compagnons d'armes qui décéderont pour ou au service de la France. Les Théâtres d'opérations actuels inscrits sont : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Centre-Afrique, le Congo, le Gabon, le Rwanda, le Tchad, la Somalie, Haïti, l'Afghanistan, le Cambodge, l'Egypte, le Golfe, l'Irak, le Liban et l'Ex-Yougoslavie. Il faut rappeler que la dénomination "opération extérieure" résulte d'un arrêté interministériel définissant la zone géographique et la période d'intervention des forces militaires françaises à l'extérieur du territoire national.

Ce monument témoigne de la reconnaissance de la Nation envers ces héros de la 4^e génération du feu qui se sont sacrifiés pour Elle. Edifié dans un espace public, ce Mémorial offre aux familles de ces soldats concernées par ces disparitions précoces et à leurs frères d'armes d'y trouver un lieu de recueillement et de souvenir. ★

M.A.



Nombre de morts à titre indicatif car très fluctuant dans ces zones.

27 janvier 1945, libération du camp d'Auschwitz-Birkenau

Le 27 janvier 1945, les troupes soviétiques arrivent au camp d'Auschwitz-Birkenau, il se situe à l'ouest de Cracovie en Pologne. Camp de concentration « classique » puis camp de travail forcé et camp d'extermination. Fin du voyage pour les juifs de France et d'autres pays. Auschwitz, symbole de la déportation et de la solution finale est le plus grand cimetière sans tombe du monde.

Le camp est aménagé le 30 avril 1940 dans une ancienne caserne pour emprisonner les résistants polonais. Son commandement en revient à Rudolf Höss, SS de 39 ans. Il met en place dans ce camp le système de *Kapos*, les SS arrivent à maintenir les déportés dans la terreur avec peu d'effectifs. Les *Kapos* sont des criminels de droit commun chargés de surveiller les autres prisonniers et de les faire travailler. S'ils ne se montrent pas assez efficaces et donc brutaux, ils sont déçus de leur statut et renvoyés avec les autres prisonniers, ce qui signifie pour eux une mise à mort dans la nuit qui suit.

À partir de l'été 1941 les prisonniers de guerre soviétiques arrivent à Auschwitz. Situé dans une région très industrialisée, les détenus vont travailler dans les usines.

Au-dessus de la grille de la porte d'entrée du camp, la devise cynique : *Arbeit macht frei* (« Le travail rend libre »). Les prisonniers ne supportent pas longtemps les mauvais traitements et beaucoup meurent d'épuisement.



Pour combler le manque de main-d'oeuvre, Himmler décide alors d'y envoyer des Juifs. Ceux qui survivent au travail forcé, aux épidémies et à la terreur sont voués à être éliminés.

En 1942, une extension avec des baraques en bois est construite près du village de Birkenau, dans un terrain marécageux. Là arrivent les déportés destinés à une mort sur le champ. Ils sont asphyxiés par les gaz d'échappement d'un camion, dans les bois jouxtant le camp.

Un troisième camp est créé pour les prisonniers destinés au travail forcé. Ils travailleront dans une usine chimique à la production de caoutchouc synthétique.

À l'automne 1942 on compte quatre chambres à gaz pouvant recevoir 2 000 déportés ainsi que des fours pour brûler au plus vite leurs corps afin d'éviter les épidémies (au début les corps étaient ensevelis dans des fosses communes). Avec ces équipements surdimensionnés, Auschwitz va devenir au printemps 1943 le principal lieu d'extermination des Juifs. Il va y être envoyés les déportés français. Le camp va connaître une suractivité au printemps 1944, avec l'extermination de 400 000 Juifs de Hongrie.

À Auschwitz, un médecin, Josef Mengele, pratique des expériences sur les déportés à des fins soi-disant scientifiques. À leur arrivée, les déportés faisaient l'objet d'un tri sur la rampe juive. Les moins valides étaient immédiatement éliminés, les autres étaient envoyés



Les soldats de l'armée rouge découvrent les horreurs. Le recensement des survivants et des disparus est rendu compliqué avec la barrière des langues.

aux travaux forcés dans les chantiers ou les usines. Les déportés destinés aux travaux forcés avaient le bras tatoué du matricule qui devenait leur seule identité officielle.

LIBÉRATION DU CAMP

Août 1944, l'Armée rouge est à 200 kilomètres d'Auschwitz. Les nazis envisagent alors la disparition du camp. Les nazis continuent l'extermination dans les chambres à gaz, mais en novembre 1944 les trois crématoires restant en activité sont dynamités. Les nazis entreprennent de détruire et d'effacer les traces des crimes commis. Ils assassinent la plupart des témoins oculaires et particulièrement les Juifs qui avaient travaillé dans les crématoires. Ils font nettoyer et recouvrir de terre par des déportés les fosses contenant les cendres de victimes. Ils brûlent les listes des Juifs exterminés, une partie des dossiers et de la documentation. Les détenus sont alors soit emmenés dans des usines d'armement situées plus à l'intérieur du Reich ou, dans le cadre des marches et des transports de la mort, conduits vers d'autres camps de concentration.

Les camps d'Auschwitz-Birkenau sont libérés



par les soldats de la soixantième armée du Premier front ukrainien dans le cadre d'une offensive sur la rive gauche de la Vistule. Ceux-ci y pénètrent vers 15 heures le 27 janvier 1945 à la suite de combats. Les soldats soviétiques découvrent sur place environ 600 corps de détenus, exécutés par les SS pendant l'évacuation du camp ou morts d'épuisement, et 7 000 déportés survécurent miraculeusement jusqu'à la libération du camp.



Cette ligne de chemin de fer est toujours présente... Si elle pouvait parler !

BILAN ESTIMÉ

Selon les estimations :

1,3 million de personnes ont été déportées dans les camps d'Auschwitz ;

1,1 million de déportés y sont morts dont :

- 960 000 Juifs ;
- 70 000 à 75 000 Polonais non juifs ;
- 21 000 Tziganes ;
- 15 000 prisonniers de guerre soviétiques ;
- 10 000 à 15 000 détenus d'autres nationalités (Soviétiques, Tchèques, Yougoslaves, Français, Allemands, Autrichiens, Belges, Hollandais).

Il s'y ajoute un nombre incertain, mais semble-t-il réduit, d'homosexuels qui y furent déportés en tant que tels : un seul survivant homosexuel déporté à ce titre d'Auschwitz est connu, Karl B69.

Après sa libération en 1945, Auschwitz reste abandonné pendant deux ans. Le Parlement polonais décide en 1947 de faire d'Auschwitz un musée à la mémoire des victimes. Depuis 1979 Auschwitz-Birkenau est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Un monument international à la mémoire des victimes, situé entre les crématoires II et III, a été inauguré en 1967. C'est un lieu de recueillement dans ce qui peut être considéré comme le plus grand cimetière de l'histoire de l'humanité.

« Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité des Juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement. Auschwitz - Birkenau 1940 - 1945 »

Ce texte est inscrit sur 21 dalles fixées sur le sol du monument, toutes traduites dans des langues différentes. ★

« À l'intention des miens »

Voici un « outil » de classement de tous les documents importants.

Cet « outil » peut être complété ou modifié à tout moment. **Lors d'un déménagement, d'une maladie ou d'un décès, qui n'a pas perdu patience en cherchant un document important, introuvable dans la masse des papiers conservés?** Le temps investi à trier, classer et rassembler ses papiers est du temps de gagné.

CELA PERMET DE VIVRE PLUS SÈREINEMENT

« À l'intention des miens » est composé de 2 éléments :

- 1) **Un recueil** qui rassemble vos décisions et vos souhaits où vous pourrez désigner votre personne de confiance et vos directives anticipées.
- 2) **Un trieur** qui rassemble vos documents. Il permet à toute personne, dès l'entrée dans la vie active, de retrouver rapidement les informations indispensables.

En cas de décès, les proches, déjà affectés par la disparition d'un être cher, ne perdront pas de temps dans les recherches des

documents administratifs de base. Ceux-ci étant regroupés en un même endroit.

Cet ouvrage peut aussi servir d'objet de médiation, pour parler de la mort sans tabou.

Vous pouvez vous procurer le recueil et le trieur **-15 € l'ensemble (+ frais de port)** – chez l'auteure :

Sûzel Pailhes (veuve de Médaille militaire)
supailhes@yahoo.fr – 06 83 48 27 35
48 rue du général de Gaulle
68460 LUTTERBACH

L'auteur peut venir présenter cet ouvrage à l'aide d'un diaporama, pour tout groupe, section ou municipalité qui en ferait la demande. Le dialogue avec les participants permet d'échanger avec sérénité sur un sujet souvent tabou. ★



Présentation de l'école de jeunes porte-drapeaux et formation générale

Notre école est membre de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. Son siège est situé à Tarbes (65), son rayon d'action est national et elle entretient des contacts sur le plan international.

SA VOCATION

Destinée à apporter un enseignement complémentaire aux établissements d'enseignement publics et privés, elle offre également aux jeunes élèves la possibilité de se former pour participer aux cérémonies officielles en qualité de porte-drapeaux.

L'enseignement fourni porte sur l'histoire de notre pays, la notion de devoir de mémoire qui lui est logiquement associée. Il s'intéresse également au fonctionnement des institutions nationales et supranationales, n'hésitant pas à traiter des faits de société, des grandes questions intéressant plus particulièrement les jeunes et leur avenir.

Cet enseignement est apolitique et se veut de conserver une neutralité complète et une ouverture étendue pour toute question.

SON ORGANISATION

Elle s'adresse aux jeunes à partir de dix ans sans limite supérieure, une autorisation parentale est nécessaire jusqu'à la majorité.

Elle se divise en trois sections :

- les cadets de 10 à 14 ans ;
- les juniors de 14 à 18 ans ;
- les seniors au-delà.

Elle fonctionne sur le système de parrains qui suivent chaque jeune dans leur évolution et ce dès leur admission subordonnée uniquement à un simple entretien. Il n'y a pas de sélection mais une vérification de leur engagement et de l'intérêt pour les activités proposées. Un suivi particulier sera offert aux jeunes souhaitant opter pour une carrière dans les forces armées. L'adhésion aux valeurs fondamentales est requise.



SES ACTIVITÉS

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âge :

- Enseignements sur des thèmes déterminés dans le programme annuel et effectués lors des réunions mensuelles complétées par des sorties, rencontres conviviales, projection de films et débats ;
- Participation aux cérémonies officielles ;
- Interventions des élèves pour des recherches et exposés ;
- Visites culturelles ;
- Échanges entre associations similaires en France et à l'étranger ;
- Réunion une à deux fois par mois.

Tous les jeunes porte-drapeaux sont membres associés de la SNEMM et répartis dans les différentes sections.

Avec notre première expérience sur la création d'une école de jeunes porte-drapeaux, nous sommes disposés à aider toutes UD de la SNEMM à la création de nouvelles structures susceptibles d'apporter de nombreuses adhésions. ★



Elisée PICCIOCCI, président de l'UDSLMM65

Les Balcons de l'Adour – 11 rue de l'Adour – 65000 Tarbes
Email : elisee.picciocchi@wanadoo.fr – Tél. : 06 80 07 63 60

Un vétéran du maquis des Glières nous a quitté

Monsieur Pierre Contassot Vivier, sociétaire de la 135^e section locale de la Médaille militaire de Montélimar, nous a quitté le 20 décembre 2019.

Ébéniste de profession, Pierre Contassot Vivier est né le 11 octobre 1926. Il travaille dans l'entreprise familiale à Sallenelles dans le Calvados, sa ville natale située à l'embouchure de l'Orne ; son père en est le maire. Pierre, désireux de rejoindre les Forces françaises libres pour continuer le combat, a le projet avec ses frères et des amis de regagner l'Angleterre en bateau. La tentative échoue. Il tentera avec ses frères, Marcel et André, de passer par l'Espagne mais arrivés à Toulon on leur indique de regagner le maquis de Haute-Savoie avec une adresse au Mont Saxonnex. Ils rejoignent le 28 février 1943 le camp du maquis des Gets. Pierre a 16 ans ½.

Le 3 septembre 1943, au cours d'une mission commandée par le chef de camp, le lieutenant Richard, le détachement tombe dans une embuscade des troupes italiennes d'occupation. Fait prisonnier, Pierre, nom de guerre « Coulon », est interné à Cluzes, puis remis aux autorités allemandes qui le transfèrent à la prison du Fort Montluc à Lyon. Le 4 décembre 1943, lors de son transfert pour interrogatoire à la Gestapo de Lyon, il trompe la vigilance des gardes allemands et s'échappe depuis la cour de l'École du Service de Santé des Armées, avenue Berthelot.



Pierre Contassot Vivier

Il rejoint d'abord le secteur de l'Armée Secrète de Bonneville au camp du Mont Saxonnex puis son unité d'origine.

Le 7 janvier 1944, il rejoint avec les maquis de la vallée du Giffre le groupement des maquis des Glières sous les ordres du lieutenant Lalande, du 27^e B.C.A., dont il est l'agent de liaison. Les 26 et 27 mars, le plateau des Glières étant attaqué par les troupes allemandes avec le concours des milices françaises, il fait preuve des plus belles qualités de courage en se portant au devant des forces allemandes progressant sur le plateau (général Lalande). L'ordre d'évacuation ayant été donné par le capitaine Anjot, Pierre se replie avec son unité. Au cours de ce repli, il prend en charge un officier blessé, le lieutenant Petit, en le portant et le traînant dans la neige pendant plus d'une journée. Après avoir mis l'officier en sécurité, Pierre réussit à traverser les lignes allemandes. Après cinq jours épuisants, il est recueilli au col de la Forclaz par de courageux fermiers qui le cacheront pendant plusieurs mois. Il rejoint ensuite Autun où il participe aux combats de libération de cette région. Durant cette période, son frère André est capturé par les troupes allemandes puis fusillé à 19 ans au pont de Fillinges (74).

Le général Lalande, père du lieutenant Jacques Lalande, mort sous la torture le 27 avril 1944, a écrit : « Pierre Contassot Vivier a fait preuve d'un très grand esprit patriotique et d'un grand courage, il a mérité la Médaille militaire, la croix de guerre et la médaille de la Résistance. Il mérite d'être cité en exemple aux jeunes de France. »



Sont présents sur cette photo avec monsieur Contassot : le colonel Stoy (US), la capitaine Stoy (US), tous deux représentent l'association de la 3rd Infantry Division (3^e Division d'infanterie américaine), division qui a participé à la libération de Montélimar. Sont également présents le sous-préfet de Nyons Bernard Roudil, le général de division aérienne (2S) Alain Roche (SMLH, comité de Montélimar). Cette photo a été prise le 28 août 2014 lors du 70^e anniversaire de la libération de Montélimar.

Pierre, à sa démobilisation en 1945, rejoint les sapeurs-pompiers. Nommé sous-lieutenant volontaire, il assure les fonctions de chef de corps du CPI d'Amfreville dans le Calvados jusqu'en 1968. Recruté en cette date par la mairie d'Honfleur en qualité de chef des services techniques, il est nommé également lieutenant chef du corps des sapeurs-pompiers de cette ville portuaire renommée. Titulaire du brevet de prévention, il est nommé capitaine. Contacté par la mairie de Montélimar, il est recruté comme chef de corps du centre de secours principal de cette ville puis comme inspecteur départemental adjoint au service départemental d'incendie et de secours de la Drôme, où il termine sa longue carrière avec le grade de chef de bataillon pendant les inondations de 1988.

Le 4 novembre 1979, un sauvetage en mer a failli lui coûter la vie. Après avoir effectué le sauvetage d'un équipage d'un voilier en baie de Seine et transférer les naufragés sur le bâtiment des Affaires maritimes, l'embarcation de sauvetage est prise par la tempête et ne peut rejoindre le port d'Honfleur. Il décide de rester en mer mais, malgré ses efforts, l'embarcation de sauvetage est drossée sur les défenses du port du Havre et broyée. Il réussit à sauver son équipier et à se mettre en sécurité sur le rivage. Ses actes ont fait l'objet d'une lettre de remerciements du directeur des Affaires maritimes.

Il a participé à de nombreux commandements sur des opérations de feux de forêts du Sud de la France.

Dévoué à la cause publique et son sens inné du devoir l'ont conduit à s'investir durant 14 années au poste d'adjoint au maire en charge des travaux et de la sécurité de la commune des Tourettes.

Adhérent depuis plus de vingt ans à la 135^e section locale de la Médaille militaire, monsieur Pierre Contassot Vivier était père de huit enfants et notamment celui de madame Jocelyne Bertrand, dame d'entraide et le beau père de monsieur Jean-Luc Bertrand, membre associé et trésorier de la section.

Pierre Contassot Vivier est officier de la Légion d'honneur et Médaillé militaire. Il est titulaire de la croix de guerre 39/45 avec palme ; de la médaille de la Résistance française, de la médaille des Évadés, de la croix du combattant volontaire de la Résistance, médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour service exceptionnel avec rosette vermeil. Il est citoyen d'honneur de la ville des Gets. Pierre Contassot Vivier est également titulaire de la carte d'interné résistant et a fait l'objet d'une citation pour son évasio. ★

CHAMPAGNE
du
RÉDEMPTEUR
FAMILLE DE VITICULTEURS DEPUIS 1789

Claudy Dubois Michaux
Arrière petite fille du
Rédempteur et fille
de Médaillé Militaire

OFFRE RÉSERVÉE AUX
MÉDAILLÉS MILITAIRES.
CONTACTEZ NOUS

Etiquette de Champagne,
personnalisée à votre nom !

CHAMPAGNE
DU RÉDEMPTEUR
Cuvée des
Médailles Militaires
VOTRE
NOM

Visite de cave au Champagne du Rédempteur :
30 Route d'Arty – 51480 VENTEUIL
Accueil et dégustation : ouvert du lundi au samedi,
de 10h à 12h et de 14h à 17h
contact@redempteur.com – www.redempteur.com – Tél.: 03 26 58 48 37

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

85^e assemblée générale ordinaire nationale

Les 17 et 18 juin 2020, quartier Marchand à Saint-Maixent-l'École. Bienvenue en Deux-Sèvres. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au développement du Covid-19, nous pourrions être dans l'obligation d'annuler cette AGN ou la déplacer dans le temps.

Les 17 et 18 juin 2020, vous allez séjourner à Saint-Maixent-l'École où est implanté l'École Nationale des Sous-officiers d'Active (ENSOA) depuis le 1^{er} septembre 1963. De nos jours, les sergents de l'armée de terre sont formés dans cette grande École dont la devise est :

S'élever par l'effort.

Les sociétaires des Deux-Sèvres vous accueilleront avec un immense plaisir. Vous avez pris connaissance des possibilités proches d'hôtellerie sur le site de la SNEMM et vous pouvez profiter des tarifs préférentiels jusqu'au 31 mars 2020. Votre véhicule devra stationner place Denfert-Rochereau, proche du quartier Marchand et du rond-point de la Médaille-Militaire. Pour les sociétaires formés à l'ENSOA, nous vous prions de nous communiquer le nom de votre parrain de promotion.

Les points forts de la journée du mercredi 17 juin 2020.

Dès 08h00, nous nous retrouverons au quartier Marchand, avenue de l'École Militaire où se déroulera toutes les activités programmées :

- Accueil des délégués nationaux et café de bienvenue ;
- Allocution de bienvenue par le général Jean-Michel Guilloton commandant de l'ENSOA ;
- Validation du quorum par l'huisier de justice ;
- Tests du système de fonctionnement des votes électroniques ;
- Ouverture de la 85^e Assemblée Générale Ordinaire Nationale ;
- Déjeuner assis ;
- Poursuite des travaux ;
- Réintégration du boîtier de vote et fin de la séance de travail ;
- Cérémonie de dépôt de gerbes en présence du drapeau de l'ENSOA (décoré de la Médaille militaire) et une section d'honneur ;
- Visite de l'exposition de la Médaille militaire au musée des Sous-officiers ;
- Vin d'honneur.

Cette journée se terminera par un banquet (participation individuelle).

Les points forts de la journée du jeudi 18 juin 2020.

Dès 07h45, nous vous donnerons rendez-vous au quartier Coiffé. Nous marquerons l'Appel du général De Gaulle en déposant une gerbe à la stèle de la Médaille militaire, une cérémonie présidée par le général Jean-Michel Guilloton accompagné des médaillés militaires. À l'issue, une photographie des participants sera réalisée devant le bâtiment de l'État-Major. Puis nous rejoindrons le quartier Marchand où se déroulera la suite des activités programmées :

- Café de bienvenue ;
- Ouverture de la séance de travail ;
- Discours de clôture de la 85^e Assemblée Générale Ordinaire Nationale en présence du général Jean-Michel Guilloton.

À partir de 12h30, déjeuner assis.

Les sociétaires de l'Union départementale des sections locales des Deux-Sèvres (UDSLMM) vous souhaitent un bon retour.



Point de contact

Patrick Lamy, administrateur national chargé de l'organisation du soutien et président de l'UDSLMM des Deux-Sèvres – 06 07 47 95 64.
E-Mail : l-amy@orange.fr

<https://www.saint-maixent-lecole.fr/presentation-de-la-ville/tourisme/office-de-tourisme-du-haut-val-de-sevre>

<https://www.saint-maixent-lecole.fr/st-maixent/ensoa/implantations>

Attribution de la Légion d'honneur à la ville de Strasbourg en 1919

1919 – 2019 : célébration du 100^e anniversaire de l'attribution de la Légion d'honneur à la ville de Strasbourg.



Le général d'armée Benoît Puga, grand chancelier de la Légion d'honneur, entouré de madame Lydie Louvat-Girod, présidente de la 236^e section de Strasbourg et de l'UD 67, et de monsieur José Miguel Réal, secrétaire général de la SNEMM.

Le 09 octobre 2019, c'est dans la grande salle de l'Aubette à Strasbourg, que le vernissage de l'exposition réalisée à l'occasion de la célébration du 100^e anniversaire de l'attribution de la Légion d'honneur à la ville de Strasbourg a été célébré.

À l'invitation de monsieur Ries, maire de Strasbourg et de la société des membres de la Légion d'honneur et en présence du général d'armée Benoît Puga, grand chancelier de la Légion d'honneur, la présidente départementale des Médaillés militaires, Lydie Louvat-Girod et le secrétaire général de la SNEMM et membre de la 236^e section, José Miguel Real ont assisté à ce vernissage.

Les musiciens en costume d'époque ont salué en musique l'arrivée des autorités. Monsieur Ries, maire de Strasbourg a prononcé le premier discours, relatant la remise de cette décoration en août 1919, jusqu'à cette année 1^{er} octobre où le Président de la République a remis cette haute distinction à un musicien et un gardien de la paix qui sont intervenus lors de l'attaque du 11 décembre 2018.

Le discours du grand chancelier de la Légion d'honneur portait sur le symbole, 70 villes seulement ont été décorées. Strasbourg, ville qui pendant 50 ans a symbolisé les regrets et les espoirs de tous les cœurs français, qu'elle était digne de cet honneur par son courage et son énergie au cours de ces longues épreuves. Il a rappelé que cette décoration est une

reconnaissance pour les militaires et les civils qui sont les uns et les autres réciproquement autant honorés.

Un diaporama où plusieurs intervenants dont monsieur le colonel Aziz Méliani, commandant de la Légion d'honneur, conseiller municipal et délégué en charge du monde combattant, des armées et du devoir de mémoire correspondant défense, Charles Haas président de la SMLH du Bas-Rhin ont mis en avant à travers la Légion d'honneur, et les symboles de la République *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'éducation citoyenne.

À cette occasion, un livret pédagogique à destination de la jeunesse a été créé, ayant pour thème : La Légion d'honneur, qu'est-ce que c'est ? – À quoi sert-elle ? Les buts : Entraide et Solidarité, ainsi que les valeurs républicaines et l'éducation citoyenne.

Un groupe de jeunes filles et garçons munis de ballons rouges et d'affichettes représentait les valeurs républicaines : civisme, droiture, égalité, entraide, justice, honneur, équité, humour, etc.

Les jeunes enfants de l'École européenne ont clos ce vernissage par *La Marseillaise* et les autorités ont fait le tour de la salle afin d'examiner les différents panneaux qui d'un côté représentaient les 200 ans de la Légion d'honneur et de l'autre les souvenirs photographiques d'août 1919. ★

Lydie Louvat-Girod,
SNEMM UD 67^e et 236^e.

Pour que vive la France

Tombé au champ d'honneur le 25 novembre 2019 au Mali, avec 12 de ses compagnons, le Capitaine Clément Frison-Roche avait composé ce poème alors qu'il était saint-cyrien.

*"Ainsi, toujours poussés vers une étrange quête
Nos pères s'en allaient-ils bravant la destinée,
Tantôt l'air abattu par le poids des conquêtes,
Tantôt l'air guilleret de leurs jeunes années.*

*Sur les champs de bataille, côtoyant la laideur,
Ils connaissaient la vie et ses plus tristes heures.
Pas un ne regrettait mais tous avaient au cœur
Ce que signifiait mourir au champ d'honneur.*

*Du plateau de Pratzen où la brume se fane,
Des tranchées de Verdun aux rizières du Tonquin,
Par-delà le Djebel et les vallées afghanes,
La souffrance et la peur étaient leur quotidien.*

*Mais pour que vive la France et la gloire de son nom,
Ils portèrent au front son prestigieux emblème,
Et subissant l'affront jusqu'à celui suprême,
Ils tombèrent en héros sous le feu des canons.*

*Les yeux levés au ciel implorant le pardon,
Leurs corps meurtris exhibait une douleur extrême,
Et dans l'ultime soupir sur leurs visages blêmes,
Leurs lèvres murmuraient ce cantique moribond:*

*"Oh tendre France, douce gardienne de mon baptême,
Prenez ici ma vie, je vous en fais le don,
Veillez sur ma famille et tous les gens que j'aime,
Et rendez je vous prie mon sacrifice fécond..."*

*Toi France, ingrante mère à la parure ternie,
Laisseras-tu leurs cris se perdre dans la nuit ?
Ils t'ont donné leur cœur, ils t'ont donné leur vie,
N'est-ce pas révoltant que nul ne les envie ?*

*À tes illustres fils tombés pour la patrie,
Plutôt que souvenir tu préfères l'oubli,
À tes jeunes enfants disparus aujourd'hui,
Plutôt que bienveillance tu préfères le mépris.*

*Qu'adviendra-t-il de nous ta jeune génération ?
Parmi les injustices de tes institutions,
Et le désintérêt de ta population,
Ne saurons-nous jamais où part ton attention ?*

*Quel sort réserves-tu à ceux qui serviront ?
Nulles considérations, seules quelques concessions !
Pourtant tu le sais bien, nous qui te chérissons,
Nous ne demandons rien qu'un peu de compassion !*

*Et s'il m'advenait un jour de périr en ton nom,
Ce serait avec foi mais non sans une question,
Pour que revive France et la gloire de son nom,
Je te lancerais sans haine ce dernier affront,*

*Tandis que mon chant du cygne, funeste merveille,
Pareil au flot gémissant de mon sang vermeil,
Fera couler ces mots aux milles résonances:*

"France, ma France, qu'as-tu fait de ta reconnaissance ?"

Clément-Frison-Roche

Le saviez-vous ?

→ Qu'y avait-il à la place de Versailles, avant la construction du château ?



À l'origine, Versailles était un petit village pauvre et isolé, situé dans une cuvette remplie de marécages infestée de moustiques. *"Le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre parce que tout y est sable mouvant et marécages..."* écrivait Saint Simon, chroniqueur de l'époque.

Mais il y avait aussi d'immenses forêts dans lesquelles Louis XIII allait chasser avec son père. En 1623, le roi fit construire un pavillon de chasse dans lequel le jeune Louis XIV aimait se réfugier. Devenu roi à son tour, celui-ci imagina, malgré la nature hostile, des jardins à la française entourant un palace somptueux qui fait encore, des siècles plus tard la fierté de la France.



44^e section de Nancy et environs

Titulaire de la Médaille militaire depuis plus de 62 ans, monsieur Louis-Philippe Grapinet est également officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Ces prestigieuses décorations lui ont été décernées après une courte mais brillante carrière militaire.

Louis-Philippe Grapinet est né le 31 décembre 1928 à Joinville (Haute-Marne).

Depuis son jeune âge, le jeune Grapinet rêve de voir du pays et de devenir soldat. À peine âgé de 18 ans, il s'engage dans l'armée en 1947 et intègre le 7^e régiment de spahis algérien. Nommé brigadier en 1949, il se porte volontaire pour servir en Indochine où il effectue plusieurs séjours. Maréchal des logis en 1951, il intègre les commandos opérant au Cambodge et au Nord Vietnam jusqu'en 1954. Durant ses 6 années de présence en Indochine, remarqué pour sa bravoure, il obtient trois citations récompensant des actions d'éclat.

Réaffecté en métropole après la fin des combats en Indochine, il sert également durant 2 ans en Allemagne avant de faire campagne en Afrique du Nord à partir de 1958. Il effectue plusieurs séjours en Algérie où il sera blessé par balle. Il est promu adjudant en 1959. Faisant preuve d'allant, de courage et de dynamisme au combat, il obtient, là encore, trois citations. Revenu en métropole en 1963, il accède au grade d'adjudant-chef et décide de faire valoir ses droits à la retraite après 16 ans de bons et loyaux services.



Titulaire de nombreuses décorations, il est notamment Médaillé militaire en 1957, chevalier de la Légion d'honneur en 1993 et officier de la Légion d'honneur en 2003.

Après sa brillante carrière militaire, il ne reste pas inactif. Tout en étant réserviste, il fonde une entreprise commerciale employant jusqu'à 20 personnes, qu'il dirige durant 21 ans.

Adhérent de la SNEMM depuis près de 50 ans, il a été membre du comité de la 44^e section de Nancy et environs durant de nombreuses années, assurant notamment les fonctions de vice-président et de délégué national avant d'être admis à l'honorariat.

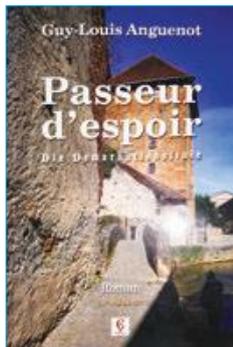
Grand patriote, monsieur Grapinet participe activement à toutes les commémorations du secteur. Il fait l'admiration des présents par sa prestance et à ses multiples décorations. Très généreux, l'intéressé a fait don à la SNEMM d'une collection de médailles militaires qui orne une vitrine de la salle de réunion du siège.

À près de 91 ans, il débute toujours sa journée par une séance de gymnastique.

Chapeau pour tout et longue vie à vous Monsieur Grapinet. ★

PASSEUR D'ESPOIR

Par Guy-Louis Auguenot



Marcel Vernet, héros de l'autre guerre, est un homme libre, parfois rebelle. Braconnier à ses heures, il va mettre toute son expérience et tout son génie d'homme des rivières et des bois pour soustraire des griffes de l'occupant et de la violence nazie, des hommes, des femmes et des enfants écrasés par la débâcle de juin 1940, puis menacés par les lois de Berlin ou du gouvernement de Vichy, en les faisant traverser la ligne de démarcation

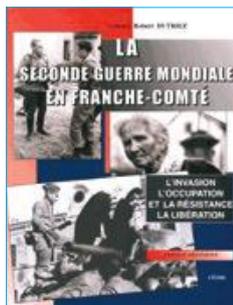
vers la zone libre où retrouver, enfin, un peu d'espoir. Guy-Louis Auguenot ajoute au récit inspiré par la vie d'un passeur inhumé au cimetière de Salins-les-Bains, Marcel Pernet, sa précision d'historien des mentalités, la poésie et la finesse de ses descriptions, son sens inné de la justesse des dialogues. Il y mêle une délicate histoire d'amour, moment de grâce dans cette lutte si impitoyable des passeurs puis des résistants contre l'ennemi allemand et ses sbires : les hommes dévoyés de la milice française. Un témoignage captivant, bouleversant de vérité et d'émotion. Un grand livre.

Prix indicatif 19 euros – Éd. Cetre, 263 pages, ISBN 979-10-93295-01-5

LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCHE-COMTÉ

Par le Colonel Robert Dutriez

L'invasion allemande – L'Occupation – La Résistance – La Libération



Ce schéma pédagogique, devenu très classique dans ce genre d'ouvrage, le Colonel Dutriez a tenu à le respecter. Aussi, pour l'essentiel, ce livre reproduit-il l'édition 2004, et par son texte, et par ses photographies, et par ses croquis. Avec, néanmoins, certaines améliorations visant à obtenir toujours plus de précision et une meilleure

compréhension parmi les faits que sont le contexte de cette difficile époque se plaît à tant emmêler.

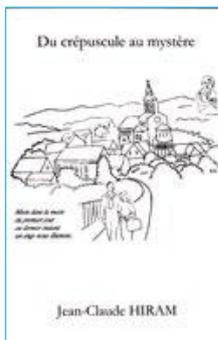
Mais l'auteur en voulait plus. Il ose donc – peut être incité par les titres des tableaux précédemment cités – se risquer hors du domaine de "l'histoire polie" (comme disait Péguy). D'où, entre autres, la révélation des conditions exactes et longtemps occultées de la mort du général allemand von Brodowski, prisonnier à la citadelle de Besançon, en octobre 1944. De là, également des appréciations sans doute inattendues et sujettes à bien des controverses sur le général de Lattre de Tassigny qui, durant l'automne 1944, préparait depuis Besançon, poste de commandement de la 1^{re} Armée française la grande offensive libératrice de la région Montbéliard Belfort.

Au public d'apprécier, puis de choisir : belle légende ou prosaïque réalité ? Devoir de mémoire souvent réconfortant ou obligation de vérité parfois décevante ?

Prix indicatif 30 euros – Éd. Cetre, 191 pages, ISBN 978-2-87823-195-3

DU CRÉPUSCULE AU MYSTÈRE

Par Jean Claude Hiram



Ce livre est le témoignage déchirant et sublime de l'amour d'un homme pour son épouse défunte. Un amour qui a transcendé toutes les vicissitudes de l'existence traversées par ce couple peu épargné par le destin. À tel point que c'est sur un lit d'hôpital, entre la vie et la mort et dans l'urgence, que cet ouvrage a été conçu par son auteur, Jean-Claude Hiram, animé, même dans les conditions extrêmes, par l'impérieuse nécessité de rendre hommage à

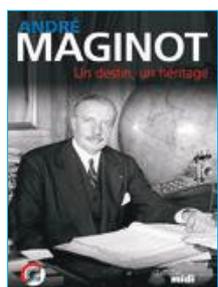
son aimée. On retrouvera dans ce livre du maître, toujours professeur d'arts martiaux à 83 ans, au Budo club malesherbois, malgré un corps dévasté par les épreuves mais préservé à force de volonté, cette hauteur de ton déjà rencontrée dans ses deux premiers ouvrages qui racontaient ses aventures : *Combat d'un enfant trouvé* et *De l'aube au crépuscule*. Mais ses valeurs n'apparieront, cette fois qu'en filigrane de ce livre essentiellement consacré à sa marraine de guerre, Bérangère, devenue son épouse vénérée, dont la disparition l'a laissé déchiré. Un cri d'amour dont l'écho se répercute de page en page. Tous les bénéfices sont reversés au profit des enfants de l'Assistance publique et à la Fondation Brigitte Bardot.

Prix indicatif 20 euros – 183 pages, ISBN 978-2-9529308-2-6

Pour commander : Jean-Claude HIRAM – 43, rue de la papeterie – 91610 Ballancourt-sur-Essonne

ANDRÉ MAGINOT UN DESTIN, UN HÉRITAGE

Par Gérard Longuet et Marc Sorlot



Un destin : dans des circonstances exceptionnelles, les caractères forts sont rares. André Maginot était l'un de ceux là. On peut penser, avec Gérard Longuet, que son action aurait pu être décisive s'il n'était pas mort en 1932, à 54 ans. Mais le nom de Maginot reste attaché à une ligne de défense dont il n'est pourtant pas le concepteur, une ligne coûteuse

et inutile qui n'a pas suffi à éviter la déroute de 1940. Au-delà des légendes, Gérard Longuet et Marc Sorlot brossent le portrait du soldat mutilé qui s'est aussi battu pour la défense des droits de ses compagnons d'armes et des combattants de toutes les guerres. Un homme politique porté par ses valeurs républicaines, un humaniste, un ministre volontaire, un visionnaire ouvert sur le monde. **Un héritage** : pour la première fois la plus ancienne fédération française d'anciens combattants fait l'objet d'une étude historique. Elle présente son action civique et solidaire dans l'esprit d'André Maginot, qui fut l'un de ses présidents les plus actifs.

Avec ce même soucis de transmission des valeurs dans la société française, elle intervient auprès de la jeunesse et dans des domaines souvent méconnus comme la recherche et le handicap.

Aujourd'hui encore, la Fédération Nationale André Maginot conjugue sur la longue durée audace, imagination, générosité en restant tournée vers l'avenir.

Prix indicatif 19,50 euros – Éd. Recherche Midi, 255 pages, ISBN 978-2-7491-3414-7

LA DOYENNE DE NOS ADHÉRENTES FÊTE SES 105 ANS

Bon anniversaire
madame Anna FOURNANTY!

Le 7 décembre dernier, Anna Fournanty, adhérente de la 132^e section de la Médaille militaire de Montauban, fêtait ses 105 ans.

Anna Leygue est née le 7 décembre 1914 à Monteils, dans la commune de Cuzac (Lot). Elle est la plus jeune d'une fratrie de 4 enfants, née quatre mois après le début de la Première Guerre mondiale. Elle passe son enfance à la ferme mais a toujours manifesté l'envie d'en partir, la vie à la ferme ne lui convenant pas. Elle nous parle d'une « *allergie même au foin !* ».

Après avoir réussi le concours de l'École Normale, elle part suivre sa formation d'institutrice dans la ville du Puy-en-Velay, à plus de 250 km, ce qui à l'époque n'était pas une mince affaire.

Elle occupe son premier poste en 1936, à Vergonzac en Haute-Loire. Elle a 22 ans. Pour la petite histoire, elle y est d'ailleurs retournée en 2010, soit 74 ans après, afin de revoir sa toute première école.

Quelle ne fut pas sa chance de pouvoir retrouver l'un de ses anciens élèves, Paul Ruat, qui se souvenait très bien d'elle !

Le 15 septembre 1945, à 31 ans, elle se marie à Cuzac avec Georges Fournanty, de retour d'une captivité qui a duré 5 longues années. Il est né en 1913 et elle l'avait connu enfant au village. Nous nous sommes laissés dire que déjà à l'époque, il lui offrait des images en cachette !

Anna est âgée de 40 ans et Georges de 41 ans lorsque leur fille unique, Catherine, naît en décembre 1954. Anne – elle préfère qu'on l'appelle Anne – a toujours eu un esprit avant-gardiste et l'ascension sociale est importante pour elle, lui faisant choisir de faire passer sa carrière avant sa vie familiale.

Son mari et elle occupent un poste d'institutrice et d'instituteur dans l'Aisne jusqu'en 1972. Anna – pardon ! Anne – et Georges forment un couple de directeurs d'école primaire publique très apprécié.

Quand sonne l'heure de la retraite, Anne et Georges retournent vivre dans le sud-ouest, à Montauban. Catherine, leur fille, est devenue



professeur agrégée d'allemand et docteur ès lettres en études germaniques. Elle habite près d'Orléans avec son époux, Éric Fabre. Un premier petit-fils, Côme, naît en 1985. Malheureusement, Georges ne le connaîtra pas car il décède en 1982 des suites d'un infarctus du myocarde à l'âge de 69 ans. Orient, un deuxième petit-fils, naît en 1988 et Hermine, la petite-fille, naît en 1991.

Madame Fournanty adhère à la 132^e section de la Médaille militaire de Montauban le 1^{er} janvier 1992. Cela fait donc 28 ans qu'elle est dame d'entraide.

Côme est conservateur au musée du Louvre, Orient vit à Orléans et Hermine à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne.

Anne, à 105 ans, reste résolument moderne, en accord avec elle-même. Elle regarde peu en arrière et vit seule dans sa maison avec jardin à Montauban. Elle regarde *Questions pour un champion* en pédalant sur son vélo d'appartement. Elle se sert de sa tablette pour communiquer par mail avec sa petite-fille Hermine qui vit en Allemagne.

À cette occasion, elle a reçu de la S.N.E.M.M. un panier gourmand à consommer sans aucune modération et de la section un magnifique bouquet.

BON ANNIVERSAIRE ANNE et continuez de pédaler encore pendant de nombreuses années !

**POUR SES 100 ANS
MONSIEUR PAUL VIALET A ÉTÉ MIS
À L'HONNEUR PAR SES PAIRS**

**Bon anniversaire
monsieur PAUL VIALET!**

À l'initiative de Charles Janodet, président de la 1349^e section des Médaillés militaires de Louhans et de l'UNPRG, une réception s'est déroulée salle Amédée Guillemin à Pierre-de-Bresse (71) mardi après-midi 3 décembre 2019. Trente-cinq membres adhérents et épouses résidant sur le canto, se sont déplacés afin de venir témoigner leur admiration et leur grand respect à monsieur Paul Vialet, né le 23 novembre 1919 à Lays-sur-le-Doubs (71).

Avec des termes choisis, Charles Janodet a d'abord évoqué la brillante carrière militaire de leur centenaire qui a connu les affres de la Seconde Guerre mondiale en 1939 et la captivité. Après son évasion d'Allemagne en 1940, il rejoint la France libre et opte pour la Gendarmerie en 1941. Détaché en Autriche en 1946, il intègre ensuite la Gendarmerie mobile et devient spécialiste des transmissions à l'état-major de la G.M. à Lyon. Un séjour en Algérie en 1959 et l'accession aux grades de maréchal des logis-chef, d'adjudant et d'adjudant-chef sont à mettre à son actif avant sa retraite en 1969 après 31 ans de bons et loyaux services.

Ses éminents états de service lui ont été reconnus par l'attribution de la prestigieuse Médaille militaire, selon le décret du 25 mars 1957. Depuis cette date, il a adhéré à différentes sections de Médaillés militaires dont



la 1349^e de Louhans et il fait preuve, depuis plus de 62 ans, d'un indéfectible attachement associatif récompensé par la médaille d'or de la SNEMM le 3 février 2019.

En outre en 1948, en tant que jeune gendarme de 29 ans, monsieur Paul Vialet a rejoint l'Union Nationale du Personnel de la Gendarmerie et de la Garde, organe précurseur de l'UNPRG. Avec plus de 71 années d'adhésion, il détient un record de fidélité envers l'association de retraités gendarmerie et il a obtenu la médaille d'or de l'UNPRG en 2015.

Entouré de Madame le Maire de la commune, Claudette Jaillet, de Robert Lonjarret porte-drapeau de la 1349^e section des Médaillés militaires, de Laurent Boulay porte-drapeau des anciens combattants, de Daniel Jacquet porte-drapeau de l'UNPRG, le président Charles Janodet a souligné la présence constante de monsieur Paul Vialet à toutes les assemblées et réunions dont il est un fervent et enthousiaste adhérent. Il lui a remis ensuite un trophée gravé à son nom estampillé du logo de la SNEMM, ainsi que la médaille d'honneur UNPRG gravée également à son nom.

Les applaudissements très chaleureux et le verre de l'amitié sont venus sceller cette réunion de convivialité dédiée au valeureux et dynamique centenaire de la 1349^e section de Louhans (71).



UN CENTENAIRE BIEN MÉRITANT

Bon anniversaire monsieur Camille MARTIN!

Six membres du comité de la 308^e section de la Médaille militaire de Colmar et environs, dont son président Antoine Schlegel, se sont rendus mardi 3 décembre 2019, dans l'après-midi, au domicile de Camille Martin, membre de la section depuis 1978, qui fêtait son 100^e anniversaire. Le président M. Heymann du comité de la

Légion d'honneur de Colmar était également présent. À cette occasion la médaille d'or de la SNEMM lui a été remise par le président. Né le 3 décembre 1919 à Saint-Germain-Village (Eure), Camille Martin a embrassé une carrière militaire. Elle s'est terminée avec le grade d'adjudant au CM104 de Colmar, au terme de 22 années et 4 mois d'armée dont 15 ans et 2 mois de campagne. Appelé dans l'infanterie, il a participé à toute la campagne de France pendant la Seconde Guerre mondiale et il a passé 7 ans en Indochine en deux séjours. Tous ceux qui sont venus lui rendre hommage ont été surpris par son étonnante mémoire. Un parcours de vie exceptionnel qu'il est le seul à connaître n'ayant pas jugé utile de prendre des notes. Il est père de deux enfants, quatre fois grand-père et deux fois arrière-grand-père.

Détenteur de nombreuses décorations : officier de la Légion d'honneur depuis 2006 (six citations), de la Médaille militaire depuis 1956, et officier de l'ordre national du Mérite. Il est également titulaire de la croix du combattant volontaire, de la croix du combattant et de la médaille coloniale Extrême Orient.

Le verre de l'amitié a clôturé cet hommage à ce membre au parcours exceptionnel.

LA DOYENNE DE LA 323^E SECTION DE LA MÉDAILLE MILITAIRE A 100 ANS

Bon anniversaire madame Simone LAVOIGNET!

Née le 28 novembre 1919, madame Simone Lavoignet a fêté ses 100 ans.

Pour marquer ce grand évènement, la directrice de la maison de retraite de Marienthal, aidée par ses collaboratrices, avait mis les petits plats dans les grands en organisant une réception en son honneur. Une trentaine de personnes représentait le maire et la ville de Haguenau, les gendarmeries de Strasbourg et Haguenau, l'UNPRG et d'autres associations de la Gendarmerie, la Légion d'honneur, le Souvenir français et une délégation de la SNEMM 323 composée de son président Didier Brissac, avec son drapeau et porte-drapeau A. Jankowski, le secrétaire G. Castel,

**« Je suis heureuse
de voir tous ces militaires,
tous ces médaillés militaires
et tous ces gendarmes,
j'ai l'impression de
retrouver toute ma famille... »**

la vice-présidente des dames d'entraide J. Jankowski, monsieur B. Cher président de la section de 2012 à 2015 et J.-C. Chauvret ami de la famille.

Après le discours d'accueil fait par son fils Jean-Paul, suivirent les félicitations et les remises de cadeaux dont celui des Médaillés militaires : le président Didier Brissac, au nom de la SNEMM, remit à Simone Lavoignet le diplôme d'honneur avec la médaille d'or de la SNEMM pour la remercier de toutes ses années passées sans défection depuis son plus jeune âge au service de l'Entraide des Médaillés militaires.

Puis ce fut la partie festive avec l'arrivée d'un super gâteau d'anniversaire avec bougies que madame Lavoignet souffla et éteignit en une seule fois, ce qui prouve sa santé actuelle. Voici brièvement le déroulé de son siècle au service de tous.

Fille aînée d'une maman aimante et de Marceau Rouserez militaire de carrière qui a fait la Grande Guerre 1914-1918 où il fut décoré de la Médaille militaire devant le front des troupes puis de la croix de guerre avec



palmes et de la Légion d'honneur. (En 1922, il fut avec quelques-uns de ses camarades à l'origine de la création de la 323^e section de la Médaille militaire de Haguenau).

En 1921, afin de suivre le 18^e régiment de Chasseurs à cheval, la petite famille arrive à Haguenau, puis ils construisent leur maison Route de Weitbruch. Simone grandit, fait ses études et commence à travailler à la ville.

1939-1940 c'est l'exode. Expulsée d'Alsace, la famille éclate mais finit par se retrouver à Commentry (Allier) jusqu'à la fin de la guerre. Après un court séjour à Cannes, Simone rejoint sa famille à Haguenau pour donner naissance à son fils. Elle trouve un travail d'employée civile pour l'Armée à Baden-Baden. C'est là qu'elle rencontre le gendarme Fernand Lavoignet (ancien résistant et déporté au Struthof puis à Dachau). Ils se marient. Viennent les mutations pour tous les deux : d'abord en Seine-et-Marne, puis à Paris.

La retraite arrive et ils achètent une petite maison en Haute-Saône, dans le village d'où Fernand est originaire. Ils s'adaptent très bien à leur nouvelle vie et Simone devient maire de la commune. Malheureusement, en 1986, Fernand décède en raison d'une santé devenue fragile suite à ses déportations. Elle décide alors de revenir vivre à Haguenau auprès de ses deux sœurs Claudine et Paulette.

Aujourd'hui, elle est mamie de deux petits-enfants (Christophe et Anne) et mémée de trois arrière-petits-enfants (Louise, Arthur et Charlotte) qui font son très grand bonheur.

L'annotation qui suit montre bien à la fois sa vivacité d'esprit et son très grand attachement aux gens qui sont au service de l'État et au service des autres. Voici ce qu'elle m'a confié à l'oreille lorsque je l'ai saluée en arrivant : *« Je suis heureuse de voir tous ces militaires, tous ces Médaillés militaires et tous ces gendarmes, j'ai l'impression de retrouver toute ma famille... »*

02

AISNE

1081 – Saint-Michel en Thiérache

Assemblée générale et remise de récompenses



Le samedi 25 janvier 2020 s'est tenue l'assemblée générale de la 1081^e section. Dès 14h l'appel à cotisations eut lieu et à 14h50 en présence du Maire de St-Michel, du président de la communauté de communes des 3 Rivières, des autorités de la gendarmerie et de nombreux porte-drapeaux, notre président et les autorités présentes ont déposé une gerbe en mémoire des combattants morts au cours des différents conflits. Dans la magnifique salle de la rosace, le président Patrice Dussart déclara l'AG ouverte. Un moment de recueillement fut respecté en mémoire de nos camarades décédés en cours d'année, avec une attention toute particulière pour M. Jacques Raguot notre président honoraire. Le vice-président M. Bernard Derache a lu le rapport d'activité, suivi par le trésorier M. Alain Crochet pour le rapport financier et enfin c'est M. Pierre Levin qui lisait le rapport des vérificateurs aux comptes. Tous les rapports présentés furent approuvés à l'unanimité.

Le président reprit la parole et procéda à l'élection du nouveau bureau qui a été réélu. M. Eric Damez a été élu vérificateur aux comptes (félicitations au nouveau promu). Pour clôturer cette AG, le président a récompensé les membres méritants en leur remettant diplômes et médailles. Bronze : M. Meurice – Argent : M. Miniscloux – Vermeil : M. Lepouze & M. Crochet. Tous les membres ont été invités au pot de l'amitié qui se déroula comme d'habitude dans une ambiance conviviale.

2B

HAUTE-CORSE

Union Départementale

Présentation des vœux



Afin de célébrer la nouvelle année, le président départemental Joseph Peretti a convié, le mardi 14 janvier 2020, le président départemental de l'Amicale des TDM et AOM, ainsi que les adhérents et sociétaires

de la SNEMM pour partager la traditionnelle galette des rois dans les locaux de la Délégation Militaire Départementale de Borgo. Il souligne l'importance amicale de cette tradition en indiquant que c'était toujours un privilège et une grande joie d'accueillir l'ensemble des adhérents de la SNEMM et de l'Amicale des TDM et AOM en ce début d'année.

Le président départemental, M. Joseph Peretti souhaite à toutes les personnes présentes et leurs proches ses meilleurs vœux de santé et une excellente année 2020. Sans oublier les personnes souffrantes, les soldats tombés au cours des opérations extérieures et les forces de l'ordre, chargés d'assurer la sécurité de notre pays. Il demande l'observation d'un moment de recueillement. Il fait remarquer que les événements subis par notre pays ont bousculé le quotidien de tous nos concitoyens. Cette prise de conscience exige de notre part beaucoup d'attention et il nous appartient de rester attentifs et vigilants pour préserver nos racines, nos valeurs et notre identité française. Il remercie M. René Timotei pour le travail accompli durant ces dix dernières années à la présidence départementale de la SNEMM et de la 78^e section de Bastia et associe son épouse Nicole pour son aide et son soutien, en lui souhaitant un prompt rétablissement. Pour son implication sans faille, au nom de la présidente nationale, M. René Timotei, président honoraire, reçoit la médaille

d'or de la SNEMM, qui est la plus haute distinction. M. Peretti fait un point sur l'actualité des associations et indique quelques dates de réunions et de manifestations patriotiques. Dans ce but, il invite l'assistance à participer nombreux aux diverses manifestations. Il leur précise l'importance d'être présents en nombre lors de chacune de ces cérémonies. Le président départemental fait le point sur la situation financière des deux associations qui se révèle très satisfaisante. La campagne de recrutement s'est traduite par un résultat positif pour l'année 2019. Avant de partager la traditionnelle galette des rois, le président invite l'assistance à chanter la Marseillaise. Il conclut par « Vive la Médaille militaire, Vive la France ».

08

ARDENNES

Union Départementale

Inauguration du «Square Albert 1^{er} et des Médailles militaires».



Depuis maintenant 4 ans, à l'initiative de M. Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières et dans le cadre d'un rapprochement avec nos voisins belges, on commémore chaque année leur fête nationale, le 21 juillet

au square Albert 1^{er} à Mézières. Un choix qui est loin d'être anodin, puisque sur ce site se dresse le monument du roi Albert 1^{er}, figure emblématique de la volonté de la Belgique de s'opposer, lors de la Première Guerre mondiale, aux Prussiens et leur refuser le libre passage de troupes sur le territoire belge et d'envahir la France. Pour cette résistance et faits de guerre, le roi Albert 1^{er} se vit remettre la Médaille militaire par le président de la République Raymond Poincaré. Aussi, M. Patrick-André Gerard, président de l'UD 08, proposa de nommer ce square « Place (ou square) des Médailles militaires », association patriotique qui n'avait encore aucun endroit à son nom au chef-lieu.

Le 14 septembre 2019, en présence de 20 drapeaux d'associations patriotiques et de nombreuses personnalités, le square Albert 1^{er} devient officiellement « Square Albert 1^{er} et des Médailles militaires ». Les membres du bureau départemental, les présidents de sections de Médailles militaires des Ardennes ainsi que de nombreux présidents ou représentants d'associations patriotiques assistaient à cette cérémonie. Après une présentation effectuée par M. Nicolas Gérard, en charge du protocole, monsieur le maire a exposé à l'assemblée les raisons de cette cérémonie, rendant hommage aux Médailles militaires, ainsi qu'au roi Albert 1^{er}, titulaire lui-même de cette prestigieuse décoration. Dans la petite rue adjacente au square messieurs Ravignon, Cordier, Lamenie et Gerard, ont dévoilé la plaque commémorative sous les applaudissements du public présent. Pour clôturer cette inauguration, une cérémonie s'est déroulée devant le monument Albert 1^{er} avec dépôts de gerbes, minute de silence, Marseillaise et remerciements aux porte-drapeaux au son de la *Marche des Médailles militaires*. Tous les participants ont regagné l'hôtel de ville de Mézières où le verre de l'amitié était offert par la municipalité de Charleville-Mézières.

13

BOUCHES-DU-RHÔNE

828 – La Ciotat

Mise à l'honneur d'un Médaille militaire de la 828^e section



Lors de la cérémonie de l'armistice du 11 novembre 2019, sur le parvis de l'hôtel-de-ville de La Ciotat, M. Emmanuel Peinado a été décoré des insignes de chevalier de la Légion d'honneur des mains du colonel (H) Guy Pédrón.

Né le 20 novembre 1920 à Oran, il est appelé le 1^{er} avril 1951 au Groupement de Jeunesse n°102 afin d'y effectuer son service militaire, libéré le 31 novembre de la même année. Le 7 novembre 1942 le chasseur Peinado est rappelé à l'activité, affecté au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, dans la spécialité radiotélégraphiste, il participe à la campagne de Tunisie puis à celle de France où il donne la pleine mesure de son calme et de son courage. Il se distingue durant les combats en Normandie, à la prise de la Tour Eiffel puis de l'École militaire le 23 août 1944 comme dans la marche vers la Meurthe-et-Moselle, et en particulier aux combats de Norville et Ménéville les 19 et 22 septembre 1944.

Le 3 janvier il est blessé au cours de la libération de la ville de Strasbourg. Il sera décoré de la croix de guerre avec 2 citations par le général Leclerc puis de la Médaille militaire en 1957.

Monsieur Peinado, vous avez eu un passé militaire exceptionnel, vous êtes un bel exemple pour nous et pour les militaires de la jeune génération issus des missions en Opérations Extérieures.

455 – Istres

Le 11 janvier 2020, la 455^e section d'Istres a tenu son assemblée générale. Elle s'est déroulée en présence de monsieur le maire d'Istres, l' élu chargé des relations avec les associations patriotiques, les colonels commandant la base aérienne et du 25^e régiment du génie de l'Air étant représentés par leur président des sous-officiers respectif. À cette occasion la médaille des 25 ans de Médaille militaire a été remise à 3 adhérents de la section. Une collation offerte par la municipalité a clôturé l'assemblée générale. L'AG s'est poursuivie par un traditionnel et convivial repas de cohésion.



23

CREUSE

Union Départementale

Hommage à un grand soldat et grand serviteur de la France Jacques Devoreix décédé le 3 janvier 2020



Il n'a que 14 ans lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, il s'investit pour son pays dès l'âge de 17 ans en intégrant le groupe FFI du maquis « Indre-Es » dans la région de Bourges-Reuilly. À l'âge de 19 ans, en octobre 1944, il s'engage au titre du 53^e RI puis du 68^e RI

et rejoint le 2^e DB du général Leclerc au sein du 5^e BCP pour la fin de la durée de la guerre. Il combat en Alsace dans la poche de Colmar lors du fameux hiver 44, où les températures atteignent les -30°C, et participe à la libération de Thannavant. Par la suite, il part sécuriser la ville de Saint-Nazaire contre les dernières présences allemandes.

Démobilisé en 1946, il intègre la gendarmerie en juin de la même année. À sa sortie de stage, il se porte volontaire en mars 1947 pour l'Extrême-Orient. Il y enchaîne dans la région de Buon-Ho, quatre mandats de 2 ans jusqu'en 1955. Sur ces huit années, il en passe six comme chef de poste, puis chef de district. Il est seul à tenir la zone, aidé par des sympathisants vietnamiens combattants également le Vietnam. Il passe deux autres années dans un autre poste isolé sur un plateau. Il a pour mission de rallier la population locale à la cause française, rétablir l'ordre

dans son secteur, préparer des zones de parachutages et d'embuscades, soutenir les patrouilles en pleine jungle et rechercher du renseignement. Dès son retour d'Indochine, il se marie en avril 55 et embarque avec son épouse en juin 55 pour un périple de 8 années en Afrique, Sénégal, Haute Volta (Burkina Faso) et enfin en Côte d'Ivoire, en tant que chef de poste.

En 1963, il rentre en France avec son épouse et ses 3 enfants, et rejoint l'escadron de gendarmerie mobile de Mournex (64). En 1966 il quitte l'institution militaire après 21 ans de services dont 11 ans de guerre. Il travailla ensuite dans une entreprise durant 20 ans. Jacques Devorex était titulaire de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la croix du combattant volontaire 39/45, de la croix du combattant volontaire Indochine, de la croix du combattant, d'une citation à l'ordre du corps d'armée et de 2 citations à l'ordre de la division TOE.

Ses obsèques ont été célébrées en présence des présidents et délégations de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'A.C.U.F. et de plusieurs associations, accompagnées de leurs drapeaux.

25 DOUBS 144 – Besançon

Assemblée générale 2020



Le 25 janvier 2020, la 144^e section locale des Médailleurs militaires de Besançon (Doubs) a tenu son assemblée générale ordinaire et annuelle au mess de la gendarmerie en présence, très appréciée, du secrétaire général de la SNEMM, M. José Real, et des autorités civiles et militaires et de nombreux membres et sympathisants. Le quorum étant atteint l'assemblée a été ouverte par le président André Géry. Après la présentation des rapports moral et d'activité 2019, le trésorier a détaillé les différents rubriques du bilan comptable et exposé le budget prévisionnel 2020. Les vérificateurs aux comptes, MM. Frédéric Cuivillier et Yves Monier ont confirmé l'exactitude du bilan présenté pour l'année 2019. L'assistance a accordé, à l'unanimité, le quitus aux quatre rapports. Pour ce qui concerne les élections, un mandat de quatre ans pour M. William Lhuillier à la fonction de trésorier et de deux ans MM. Frédéric Cuivillier et Yves Monier en qualité de vérificateurs aux comptes. À 11h30 le président a accueilli les autorités civiles et militaires. Après les avoir remercié pour leur présence ainsi que les participants d'avoir répondu favorablement à son invitation, André Géry a tenu à souligner le profond travail de réorganisation effectué, au sein de la SNEMM, par la nouvelle équipe en place depuis les élections qui ont eu lieu lors du 84^e congrès 2019. Le climat beaucoup plus serein qui semble s'être instauré redonne de l'énergie à la base. Il a souligné avec insistance le devoir qui incombe à chaque adhérent de recruter sans relâche pour contrecarrer l'érosion du nombre (les causes sont multiples) des adhérents. Cette assemblée a permis de remettre des récompenses aux plus méritants : la médaille associative de vermeil à M. Primo Locatelli, d'argent à M. William Lhuillier, les diplômes d'honneur à MM. Percey, Tisserand et Pasquier et pour terminer le diplôme pour 50 ans et plus de Médaille militaire à M. Coulon. MM. Simon et Pucheu (absents) se sont vu respectivement attribuer la médaille de vermeil et le diplôme pour 50 ans et plus de Médaille militaire. Cette matinée a été clôturée par la montée des couleurs et un dépôt de gerbes au monument aux morts de la gendarmerie. Il s'est ensuivi un repas dansant qui a permis aux 100 convives de passer un après-midi très festif et d'échanges. Lors du tirage des rois le sort a désigné Mme Moncany et M. Pétrignet.

31 HAUTE-GARONNE 1749 – Cugnaux

Hommage aux morts



Lundi 11 novembre 2019 à Cugnaux (31) le soleil accompagnait une assistance nombreuse venue écouter les hommages rendus aux morts de la Grande Guerre, à ceux du deuxième conflit mondial ainsi qu'aux soldats français décédés en 2019 dans différents conflits. À l'issue d'une messe dédiée au cimetière en partenariat avec la commune de Villeneuve-Tolosane, porte-drapeaux, enfants des écoles, du collège, représentants de la gendarmerie, la municipalité, un détachement du 1^{er} RCP, la 1749^e section des médaillés militaires avec son porte-drapeau accompagnée de nombreux adhérents, l'association des anciens combattants, ont commémoré l'armistice de 1918. Jean-Michel Texier, président des anciens combattants a introduit la cérémonie, suivi par le président du conseil municipal des jeunes. Ensuite, plusieurs discours dont ceux du maire Alain Chaléon, de François Jacques, adjoint et correspondant défense de la ville, qui ont notamment précisé le pourquoi du déplacement du monument sur la place en rénovation. Plus de visibilité, tant pour les cugnais que pour les visiteurs. La lecture des noms de tous les disparus, faite par les présidents de toutes les associations, et le dépôt d'urnes de terres de Verdun et de sable d'une plage du débarquement ont suscité une grande émotion. Les enfants des écoles ont chanté la Marseillaise et un apéritif a clôturé la cérémonie.

1643 – St-Gaudens



Amédée Cape est adhérent à la 1643^e section SNEMM depuis le 1^{er} janvier 2003.

Engagé en 1952 dans l'armée de l'Air, monsieur Amédée Cape a servi pendant 25 ans dans de nombreuses garnisons, dont 7 ans en Algérie et à Berlin, à Lahr, à Bad Lauterberg et à Metz.

L'Escadron De Guerre Électronique 50/360 stationné à Alger à la base aérienne 210 était une unité du « Service action » du centre de coordination interarmées, lui-même émanation d'un service de renseignement parisien, dont la mission était d'effectuer des « écoutes spéciales ». En plus des stations fixes des bases aériennes en Boufarik et Tebessa, deux détachements mobiles de 5 hommes, qui nomadisaient sur le réseau électrifié dit « Ligne morice »

Ainsi, à la fin des années 50, des C 47 de l'armée de l'Air, hérissés d'antennes, survolaient l'Algérie à l'écoute des transmissions des rebelles. Le sergent Amédée Cape a assuré la responsabilité de ces détachements pendant 12 mois.

Pendant 45 ans, les avions de renseignements électroniques français ont participé silencieusement à l'évaluation de la menace que constituaient les forces du pacte de Varsovie. Effectuant des missions très spéciales tenues secrètes pendant la guerre froide ils promenaient leurs grandes oreilles des côtes de la mer Baltique à la frontière tchèque et dans les coulours de Berlin. Amédée Cape opérait comme analyste au centre d'exploitation du renseignement

tactique à Lahr, au détachement guerre électronique de Berlin, au détachement de transmission à Bad Lauterberg avant de s'envoler depuis Metz pour des missions aériennes dites « COMEL » à bord de Nordatlas à 5 000 mètres d'altitude. Son engagement dans des conditions opérationnelles difficiles lui ont valu d'être récompensé par l'attribution de la Médaille militaire le 31 décembre 1965. L'adjudant-chef, Amédée Cape est chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur mais aussi décoré de la croix de la Valeur militaire avec deux citations et la croix du combattant volontaire ainsi que de la croix du combattant.

32 GERS Union Départementale

Michel Chipaux



C'est avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure notre camarade Michel Chipaux. Né le 13 mars 1930 à Plancher-les-Mines. Le 19 mai 1948, il a 18 ans et s'engage au 1^{er} Bataillon Colonial des Transmissions à

Toulouse. L'Outre-Mer l'attend déjà, il embarque pour servir au Sénégal, puis en Mauritanie.

De janvier 1955 à octobre 1957, l'Algérie ayant été le théâtre des premiers mouvements de rébellion, les troupes de Marine engagent notre camarade dans les premiers combats pour la pacification où il se distingue particulièrement en y prenant une part active. Pour ses belles qualités de bravoure et de dévouement, reconnues de ses chefs, il est cité et décoré de la croix de la Valeur militaire. Fin 1957, les troupes de Marine l'appellent à servir au Mali, où il reçoit le commandement d'un goum à Gourma Rharous dans la région saharienne de Gao jusqu'à l'indépendance en 1960. Après un congé de fin de campagne, il retrouve l'Algérie, pour un deuxième séjour de 1961 à 10 juin 1962 et rejoint la garnison de Metz à l'indépendance de l'Algérie. La Médaille militaire lui est conférée le 15 mai 1963. Les troupes de Marine l'appellent encore, de 1963 à 1966, pour servir à Madagascar au 2^e Bataillon de Parachutistes Coloniaux. À son retour en métropole, il découvre le 61^e Bataillon des Services à la caserne Espagne à Auch de 1966 à 1971. Les troupes de Marine l'appellent une dernière fois pour servir en Nouvelle-Calédonie à Nouméa. À son retour, il met fin à sa carrière militaire le 14 septembre 1974 après avoir parcouru le monde pendant 26 ans loin de la Mère-Patrie au service des valeurs de la République. Un décret du président de la République le nomme chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Cette décoration lui est remise le 14 novembre 1999, ici même à Pessan.

35 ILLE-ET-VILAINE 1730 – Combourg

Diplômes et médailles associatives



Le jeudi 5 décembre 2019, à Meillac, canton de Cambourg, une cérémonie a été organisée conjointement par la section de l'UNC de la commune de Combourg, et la municipalité, commémorant ainsi la journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Après une messe, un défilé derrière les 23 drapeaux nous a conduit au monument aux morts, en présence d'une belle représentation d'associations

patriotiques et de la population locale. À l'issue de cette cérémonie, toujours derrière les drapeaux, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour une remise de récompenses et de diplômes. Messieurs Henri Cobat et Lucien Harrand ont reçus le diplôme de plus de 25 ans de la Médaille militaire, pendant que Messieurs Michel Willot, secrétaire-trésorier depuis 2006 et porte-drapeau suppléant de la 1730^e section de Combourg, et Henri Goglin, adjoint au secrétaire-trésorier depuis 2012 chargé de l'organisation des AG et des repas au sein de la section, se voyaient remettre la médaille de vermeil de la SNEMM récompensant ainsi leur dévouement permanent pour la section. Après cette seconde cérémonie, et en présence de monsieur Georges Dumas, maire de la commune de Meillac, un moment de convivialité offert par la municipalité a clôturé ces quelques bons moments.

44 LOIRE-ATLANTIQUE

338 – St-Brevin-les-Pins

Adieu Maurice



Fils d'un militaire de la Gendarmerie, grand résistant, il est très tôt attiré par une carrière militaire. En effet, son père Berty Bouyer, chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur et décoré de la Médal of Freedom, a été félicité par le général

Eisenhower pour avoir porté secours à de nombreux aviateurs alliés lors de la Seconde Guerre mondiale. Son père décède à l'âge de 36 ans suite aux sévices subis dans les camps de concentration de Buchenwald et Dora. Orphelin de père, Maurice intègre en 1945 l'école des Enfants de Troupe aux Andelys (27) à l'âge de 13 ans. Il a l'honneur de défiler sur les Champs-Élysées 14 juillet 1947. En 1950, il s'engage et rejoint l'école de cavalerie de Saumur (49).

En 1953, lors du conflit Indochinois. Il rejoint Cap Saint-Jacques, affecté au poste de Binh-Key. Il participe à l'opération *Mouette*. Grièvement blessé le 27 octobre 1953 au cours d'une opération de déminage. Il est évacué sur le centre hospitalier de Lanessan à Hanoi puis à l'hôpital de Dalat. Rapatrié sanitaire à l'hôpital de Percy-Clamart en mars 1954, il est honoré d'être reçu par le président de la République René Coty. En raison de la gravité de ses blessures, il ne pourra poursuivre sa carrière militaire. Démobilisé le 3 octobre 1955, il poursuit une carrière civile dans différentes sociétés nantaises. Très attaché à son sens du devoir, il sera secrétaire puis président de l'association des Combattants de l'Union Française de 1955 à 2000 et adhérent de l'association du Souvenir Français de Saint-Brevin-Les-Pins. Il est titulaire de la croix de guerre des T.O.E, la médaille des blessés, la croix du combattant volontaire, la croix du combattant, la médaille coloniale, le titre de reconnaissance de la Nation. La Médaille militaire lui a été concédée le 9 novembre 1983.

Ses obsèques se sont déroulées le vendredi 29 novembre 2019 en l'église de Corsept (44), en présence de sa famille et de nombreuses associations. Son éloge funèbre a été prononcé par M. Coudron, président de la 338^e section de Saint-Brevin-Les-Pins - Saint-Nazaire.

51 MARNE

141 – Châlons-en-Champagne

Colis de Noël

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a offert à la 141^e section des Médailles militaires de Châlons-en-Champagne 4 colis de Noël.

Ces derniers ont été remis le vendredi 13 décembre 2019 à l'issue de la réunion du comité et d'un après-midi de rencontre des Dames d'entraide.

Les bénéficiaires sont : Mmes Jeannine Granjeon et Jeannine Simon, Dames d'entraide et MM. Yvan Boban et Czeslaw-Alphonse Miara, membres titulaires.

La 141^e section remercie la présidente générale et la SNEMM pour cette délicate attention et ce geste de solidarité. L'après-midi s'est terminé par un verre de l'amitié.



52 HAUTE MARNE

330 – Chaumont Nogent

Une belle invitation pour le lycée Edme Bouchardon de Chaumont



Judi 19 décembre, à l'initiative de la 330^e section de la Médaille militaire, et de son président Jean-Pierre Paquet accompagné de M. Jean-Claude Legros vice-président, les élèves de la Formation d'Éducation à la Défense et à la Sécurité Globale du lycée E. Bouchardon de Chaumont, ont pu participer à la cérémonie privée du chef d'état-major des Armées.

Partis à 12h30 de Chaumont pour arriver à 18h, le défi était relevé. Tout va bien jusqu'aux portes de la capitale, mais à 2 km de l'École militaire, point de chute, le car, malgré l'habileté de son conducteur, est pris dans des embouteillages monstres et nous terminons jeunes et anciens à pied. Le bus mettra 1h pour rejoindre l'école.

Accueillis chaleureusement, nous sommes intégrés au dispositif. Après la présentation de l'étendard du 1^{er} Régiment de Commandement et de Soutien, la cérémonie, sobre et émouvante, verra la remise de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite dans les grades et dignités de commandeur, officier et chevalier, à de nombreux récipiendaires de tous grades de nos armées. Un vin d'honneur clôture la cérémonie et nos jeunes, dont le comportement fut exemplaire, peuvent approcher les autorités. Le général François Lecointre vient s'entretenir avec eux sur leurs motivations et leur adresse quelques mots très chaleureux et encourageants, ainsi qu'aux enseignants présents, Mmes Isabelle Guillaumot, Camille Riglet et M. David Bateur. Un dîner rapide pris au mess de

l'école et nous replongeons dans les embouteillages parisiens. Nous ne rejoindrons notre ville de départ que vers 1h du matin mais tous satisfaits d'avoir pu malgré tout honorer cette prestigieuse invitation.

1727 – Joinville Wassy

Assemblée générale



Le 28 janvier, la 1727^e section de la Médaille militaire de Joinville – Wassy a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Joinville. Le président Daniel Fais a remercié le directeur départemental de l'ONAC-VG, l'adjointe au maire en charge des associations, le président de l'UD 52 et les présidents d'associations patriotiques du canton de Joinville d'honorer par leurs présences les membres de la section dont les effectifs sont de 31 adhérents (26 titulaires, 3 membres associés et 2 dames d'entraide). Un moment de recueillement a été respecté en souvenir des camarades et dame d'entraide disparus en 2019. Après approbation des rapports d'activités et financiers, l'assemblée générale s'est terminée par une cérémonie au monument aux morts, en présence de 8 porte-drapeaux des associations patriotiques du canton de Joinville et de la Médaille militaire de Saint-Dizier.

À l'issue, Lucien Gourier a reçu un diplôme d'honneur de titulaire de la Médaille militaire depuis plus de 25 ans. Un diplôme d'honneur a été remis à M. le conseiller départemental, maire de Joinville et à Mme l'adjointe au maire pour la considération de ces élus envers la Médaille militaire.

54 MEURTHE-ET-MOSELLE

44 – Nancy et environs

Fête des rois et loto 2020



Une soixantaine de personnes rescapées des épidémies de grippe et de gastro se sont retrouvées, le dimanche 5 janvier 2020, à l'espace Maringer à Essey-Lès-Nancy pour la traditionnelle fête des rois agrémentée d'un loto traditionnel. L'après-midi a commencé par



MANU FÊTES

LE CRÉATEUR FRANÇAIS DE DRAPEAUX BRODÉS

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87

www.manufetes.com



FABRICATION FRANÇAISE

plusieurs tirages de loto avant la dégustation de la galette accompagnée, comme d'habitude, de boissons froides ou chaudes offertes par la section. Plusieurs participants ont eu la chance de découvrir une fève. Il a fallu un tirage au sort pour désigner les majestés 2020 à savoir : Mme Lucette Perroteau et M. Nicolas Milot. Outre leur titre éphémère, la reine et le roi 2020 ont été invités gratuitement au repas de l'AG 2020. Les derniers tirages du loto ont eu lieu dans une excellente ambiance. Le plus gros lot (une carte cadeau de 80 euros) a été remporté par Jean Moulout et son petit-fils. La fête s'est terminée à 18h. Tous les participants étaient heureux d'avoir assisté à une belle réunion fraternelle. Ils ont été unanimes à demander la reconduction de cette activité l'an prochain.

60 OISE 136 – Compiègne

Une sympathique journée



Comme chaque année, le premier dimanche de décembre, un repas a été organisé par la vice-présidente des Dames d'Entraide de la 136^e section, Jacqueline Berquez afin de fêter la fin de l'année avec les adhérentes et les personnes seules. Beaucoup de participants cette année dans une ambiance conviviale, chaleureuse et un repas excellent. Satisfaits de cette belle journée les participants nous ont quittés en espérant qu'en 2020 nous organisions un autre repas. Une photo souvenir de ce beau moment.

61 ORNE 913 – L'Aigle

Assemblée générale



L'assemblée générale s'est tenue le samedi 7 décembre 2019 en présence de la majorité des membres de la section. Le président Bellies a souhaité la bienvenue aux personnes présentes. L'effectif de la section est actuellement de 44 membres (33 M.M., 6 D.E. et 5 veuves). Le président a eu une pensée particulière envers nos médaillés et veuves endeuillés par la disparition d'un être cher ou souffrant de problèmes de santé au cours de l'année écoulée. Enfin, un instant de recueillement a été observé en souvenir de nos camarades Médaillés militaires disparus en y associant nos 19 jeunes camarades tués sur les différents Théâtres d'opérations extérieures au cours de l'année 2019. Dans son exposé, le président a détaillé l'activité de la section au cours de l'année écoulée et a félicité les porte-drapeaux pour leur dévouement, leur disponibilité et leur tenue irréprochable en participant à seize cérémonies patriotiques. Le banquet annuel du mois de mars a remporté une fois encore un très grand succès avec la participation de 182 convives. Des informations émanant du siège de la SNEMM et de l'UD 61 ont été dispensées aux adhérents. Le président a rappelé l'importance du recrutement qui reste d'actualité. C'est l'affaire de tous les Médaillés militaires qui doivent rechercher des nouveaux adhérents. Un seul nouveau médaillé est venu rejoindre la section en 2019, et deux adhérents sont décédés (1 Médaillé militaire et une veuve). Des remerciements ont été adressés au vice-président Grandin pour sa participation aux côtés du président, à la distribution de colis de Noël aux anciens. Le trésorier Jacques Mereaux a présenté un bilan financier parfaitement équilibré. Le

rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à la majorité. Le tiers sortant a été élu ou réélu à l'unanimité. Le président a appelé une nouvelle fois au respect par tous et en toutes circonstances de la devise de la Médaille militaire : *Valeur et Discipline*. L'assemblée générale terminée, les participants accompagnés de M. Serge Beauvais maire-adjoint de la commune de Crulai, se sont rendus au monument aux morts pour y déposer une gerbe et observer une minute de silence. Le président Bellies a ensuite invité l'assemblée au pot de l'amitié, suivi d'un succulent repas.

62 PAS-DE-CALAIS 561 – Liévin

Un brave récompensé et un peu de pédagogie



C'est avec beaucoup d'émotions que M. Achille Delbecq (nouvel adhérent à la section) a reçu ce dimanche 15 septembre à Bully-les-Mines, la Médaille militaire, en présence de M. Lemaire, maire de la commune, de nombreux élus, de présidents d'associations locales, d'une délégation des Médaillés militaires de Liévin et environs et des membres de sa famille. C'est Serge Clay, membre titulaire de longue date de la section, qui avait instruit ce dossier voici plusieurs années. Ancien combattant d'Algérie, le récipiendaire s'y était particulièrement distingué aux cours de 2 opérations déterminantes. Le président de la section, Jean-Louis Delattre, après avoir exposé l'historique de la Médaille militaire, a reçu de nombreux commentaires des autorités présentes, ignorant pour la plupart, tout de cette décoration.

1622 – Marquion et environs

75^e anniversaire des neuf décapités de Munich à Vitry-En-Artois

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1943, l'organisation de résistance mise sur pied par Georges Detrez et Désiré Facon et qui agissait en liaison avec le Bureau des opérations aériennes, l'Organisation civile et militaire, le réseau la Voix du Nord et le réseau Centurie, fut démantelée, il y eut 23 arrestations. De février à octobre 1943, il y eut en tout 33 arrestations sans compter celles d'Arras et Douai. 28 personnes furent déportées. Neuf furent, après jugement du Tribunal du peuple le 16 septembre 1944, décapitées à la hache à Munich le 28 novembre 1944. Six disparurent dans les camps de concentration. Un mourut sous la torture à la prison de Cuincy. Les neufs décapités furent incinérés au crématorium de Munich et les urnes funéraires numérotées de 2554 à 2562 déposées collectivement au columbarium rendant impossible toute identification personnelle. Ramenées en France en 1947, les neuf urnes furent, quelque temps, exposées dans le chœur de l'église Saint-Martin de Vitry-en-Artois. Le 8 octobre 1950, elles sont transférées dans une chambre funéraire formant une crypte. Ce monument est situé à la sortie de Vitry-en-Artois, en direction de Saille-en-Ostrevant au lieu dit « le Mont Métier ».



1622 – Marquion et environs

75^e anniversaire de l'atterrissage du groupe Lorraine
Le 20 octobre 2019, la 1622^e section des Médaillés militaires de Marquion et environs a participé à la commémoration du 75^e anniversaire de l'atterrissage du groupe *Lorraine*. Un monument est érigé à l'entrée du

terrain et une stèle récente retrace cet événement de la façon suivante : le 18 juin 1940, une poignée d'aviateurs décide de rejoindre le général De Gaulle en Angleterre. Pilotes et mécaniciens deviennent les premiers éléments des Forces aériennes françaises libres. Le général Martial Valin donne des noms de provinces françaises aux unités aériennes françaises libres, les escadrilles qui les forment reçoivent des noms de villes. Baptisé à Damas en Syrie le 24 septembre 1941, le Lorraine, est composé de deux escadrilles : *Metz* et *Nancy*. Le Lorraine dispose de la logistique de la Royal Air Force, et multiplie les missions au dessus de la Lybie de novembre à décembre 1941. En janvier 1942, les deux escadrilles se séparent et deviennent autonomes. Le 7 avril 1943, reconstitution du groupe de bombardement *Lorraine*, rattaché à la RAF en tant que 342^e Squadron. Sous le commandement de Michel Fourquet, le Lorraine se spécialise, au printemps 1944, dans le bombardement de nuit. Lors du débarquement en Normandie, le 6 juin 1944 à six heures du matin, le groupe réalise, à basse altitude, un écran de fumée destiné à protéger la flotte alliée des bombardements allemands. L'opération « Smoke Screen » est un succès. Le 17 octobre 1944, le Lorraine est le premier escadron à atterrir sur l'aérodrome de Vitry-en-Artois, tout juste évacué par les Allemands. Après la rupture du front, cette unité participe à toutes les opérations qui marquent l'avance des alliés. Au début de 1945, le groupe s'installe aux Pays-Bas, d'où il effectue sa dernière mission de guerre le 2 mai 1945. Le Lorraine a réalisé 3275 sorties, au cours desquelles il a largué 2451 tonnes de bombes sur les puissances de l'axe.



162 – Arras

Cérémonie d'hommage au caporal-chef A. Van Dooren



Dans le cadre de l'inauguration du monument rendant hommage aux combattants morts pour la France lors des opérations extérieures depuis 1963 dans le parc André Citroën à Paris le 11 novembre 2019, le Souvenir français a souhaité montrer son attachement à la mémoire de ces soldats en déposant sur leurs tombes, un rosier du Souvenir.

Le samedi 30 novembre 2019, le comité d'Arras et environs du Souvenir français et la municipalité d'Arras ont organisé une cérémonie d'hommage au caporal-chef Alexandre Van Dooren du 1^{er} RIMA, mort pour la France le 16 mars 2016 au Mali, lors de l'opération SERVAL. À cette occasion, la 162^e section des Médaillés militaires d'Arras et environs, présidée par Jean-Claude Maury, administrateur national, a déposé une plaque en l'honneur de ce frère d'armes. Le 23 mars 2013, le caporal-chef Van Dooren promu au grade supérieur à titre posthume, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur par Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense lors de cet hommage. Le Général d'armée Bertrand Ract Madoux, chef d'État-major de l'armée de Terre (CEMAT) lui avait auparavant remis une citation comportant l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec palme ainsi que la Médaille militaire.

23 novembre 2019 – Nécropole de Cronenbourg
Cérémonie aux soldats méconnus



Chaque 23 novembre, après les hommages officiels rendus aux libérateurs de Strasbourg, le président de la 2^e BB de Strasbourg, M. Cornet (adhérent de la 236^e) organise une cérémonie en mémoire des soldats méconnus de la 2^e DB afin que ceux-ci ne soient pas oubliés. C'est ainsi qu'en petit comité, et après avoir retracé la vie de chacun, une gerbe a été déposée au pied des stèles du maréchal des logis-chef Henry Levy- Finger, mort pour la France le 24 novembre 1944, compagnon de la Libération, et le soldat François Luciani, mort pour la France le 13 novembre 1944. Le père Houchet (aumônier capitaine), compagnon de la Libération, n'a pas été oublié.

236 – Strasbourg

24 novembre 2019 – Romanswiller –
Cérémonie de remise de fanion de la
Préparation militaire Marine de Strasbourg



Un dépôt de gerbe vers le carrefour du Tannmuehle, à la stèle du matelot Antoine Mandrini a marqué la 1^{re} partie de cette matinée de cérémonies « marines ». Antoine Mandrini, faisait partie du régiment blindé de fusiliers marins (RBFM) de la 2^e DB, il est décédé à 22 ans, le 23 novembre 1944, mort pour la France. Pour la seconde fois à Romanswiller (la 1^{re} en 2017) devant la mairie, les 34 jeunes garçons et filles de la Préparation Marine de Strasbourg, promotion 2019-2020, ont reçu, le bachi des mains des diverses autorités et le fanion remis par le lieutenant de vaisseau (R) Luthringer. De nombreuses personnes étaient présentes outre les familles des jeunes de la PMM et la population locale, des sapeurs-pompiers et la fanfare, M. Dominique Hermann, maire de la commune, le lieutenant de vaisseau (R) Luthringer représentant l'amiral commandant la Marine Paris, le chef de centre de la Préparation Marine « amiral Excelmans », le député Laurent Furst, la députée européenne Fabienne Keller, le LCL Didierdefraisse représentant le gouverneur militaire de Strasbourg. Les discours ont tous mis l'accent sur l'engagement non seulement de ces jeunes mais aussi des familles. Le lieutenant de vaisseau Luthringer a développé ce qu'est l'esprit d'équipage. Après les dépôts de gerbes, les jeunes ont défilé au son de la fanfare.

323 – Haguenau et environs

Repas de fin d'année pour les Médailles militaires



Les membres de la 323^e section de la Médaille militaire de Haguenau se sont réunis pour un repas de Noël, suivi d'un après-midi récréatif, dimanche 15 décembre au hall des pêcheurs à Stattmatten. Comme de coutume, la 323^e section de la Médaille militaire de Haguenau a

reconduit cette activité de cohésion unanimement appréciée de tous ! 80 personnes étaient présentes, heureuses de se retrouver pour passer un agréable moment. Aux adhérents de la section étaient venus se rajouter une dizaine d'adhérents de la section voisine de Strasbourg. Le président de la section, M. Didier Brissac, fait observer un moment de recueillement à la mémoire des anciens disparus au cours de cette année. Son discours de bienvenue mit en exergue l'importance qu'il attache à l'assiduité des adhérents à participer aux divers rassemblements de cohésion de la section. Il présenta les deux derniers adhérents de la section, M. Gadani en provenance de la 1090^e section d'Apt dans le Vaucluse et Mme Gerhes qui, quant à elle, a rejoint les dames d'entraide de la section. Pour conclure, il présenta officiellement le Pin's de la section, fraîchement émis, dont il remit un exemplaire à Mme Girod Lydie, présidente de l'Union Départementale 67 de la Médaille militaire. Son allocution fut suivie de celle de la présidente de l'UD 67. À la fin de la journée, le président de la section prit à nouveau la parole pour souhaiter à tous de bonnes fêtes de Noël en famille et ses meilleurs vœux pour 2020.

74 HAUTE-SAOIE
1442 – Ville-la-Grand

Gilbert Pezet nous a quitté



Né le 14 juin 1935, notre camarade s'est éteint le 1^{er} novembre 2019. Incorporé au 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins le 9 mars 1956 à Bourg-Saint-Maurice, il rejoint son bataillon en Algérie le 7 juillet 1956 basé en Grande Kabylie. Il est nommé sergent le 1^{er} août 1957.

Il a participé à de nombreuses opérations et embuscades tendues par les fellaghas dont une particulièrement meurtrière où, grâce à son courage et son sang-froid, il a contribué à dégager sa section ce qui lui a valu une citation à l'ordre du Corps d'armée et la croix de la Valeur militaire avec étoile de vermeil. Il était le 1^{er} ancien d'AFN de notre section à recevoir notre prestigieuse Médaille militaire le 14 juin 2012, jour de son anniversaire. À sa famille et à ses proches, notre section renouvelle ses sincères condoléances.

78 YVELINES
1642 – Vélizy-Villacoublay

Roland Souchet nous a quitté



Roland Souchet membre du bureau, délégué national et départemental nous a quitté pendant l'été à l'âge de 87 ans. Il s'engagea dans l'armée de l'air pour une carrière de mécanicien élec bord. Oran fut sa première affectation de 1952 à 1954 puis il rejoint à Villacoublay le Groupe de

liaison ministérielle jusqu'en 1958 où il partira pour l'Algérie au Groupe Saharien de Reconnaissance et d'appui pendant deux ans. De retour au GLAM de Villacoublay il connaîtra des missions qui resteront à jamais gravées dans sa mémoire et en particulier la tournée du général De Gaulle en Amérique du Sud. Sa carrière et les différentes opérations extérieures auxquelles il a participé seront récompensées par l'attribution de la Médaille militaire, la croix du combattant, le titre de Reconnaissance de la Nation et la médaille commémorative d'Algérie. Après cette belle carrière il est parti à la direction générale de l'Aviation civile, étant pilote privé il exercera ses talents au Groupe Aéronautique du Ministère de l'Air. La médaille de l'aéronautique lui sera décernée pour sa passion et ses compétences dans le domaine de l'aviation civile et militaire. L'année dernière il participait au meeting de la Ferté-Alais et il volait encore à l'âge de 86 ans. Nous avons dénombré plus de sept associations où il était membre actif, son dévouement était sans limite comme sa générosité. Il a reçu son diplôme de cinquante ans de Médaille militaire sur son lit d'hôpital où la maladie l'a emporté pour un long vol. Merci Roland pour ton passage inoubliable dans notre section.

80 SOMME
174 – Péronne

Martial Laporte nous a quitté le 27 novembre 2019



Ancien combattant, prisonnier de guerre, Martial Laporte a combattu sur la route coloniale 4, dite « la route sanglante ». Aux premiers jours de la guerre d'Indochine, il est enrôlé dans la colonne Lepage qui se porte au secours de la colonne Charton qui évacue la position de Cao Bang, tombée

aux mains du Vietminh. Harcelés dans de multiples embuscades, ils doivent quitter la route et continuer leur progression par la brousse. Les combats sont violents et très meurtriers. Il est blessé au genou. La zone est sous contrôle du Vietminh, désorganisés, à cours de munitions ils doivent se rendre et délestés de leurs équipements, pieds nus, ils sont dirigés et internés dans des camps de fortune à la frontière chinoise. Condamnés à casser des pierres pour consolider les pistes s'ils veulent obtenir leur ration de riz gluant. Il résiste aux privations de nourriture et aux maladies endémiques. Il est libéré après la chute de Dien Bien Phu, en 1954. Une ultime marche le conduit avec les survivants sur un fortin, point de regroupement, où flottent, les couleurs de la France qu'il revoit avec une intense émotion.

Ses actions lui ont valu le titre de chevalier de la Légion d'honneur, la Médaille militaire, le titre d'officier de l'ONM. Il a néanmoins continué sa carrière militaire et la termine avec le grade d'adjudant-chef. Repose en paix Martial, tu rejoins tes camarades tombés dans ce pays lointain où nombre d'entre eux ont disparu sans sépulture.

82 TARN-ET-GARONNE
1423 – Saint-Nicolas-de-la-Grave

Assemblée générale annuelle

Après vérification du quorum, ce dernier étant complet le président déclare ouverte l'assemblée générale 2020 pour faire le bilan de l'année écoulée et se projeter sur la nouvelle année.

Un temps de recueillement est observé à la mémoire des adhérents disparus en 2019, des épouses d'adhérents mais aussi pour l'ensemble des défunts de la SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille

Militaire) sans oublier nos soldats de toutes les Armes morts sur les Théâtres d'opérations extérieures ou sur le territoire national. La chronologie du déroulé a été observée. Le président Henry Dessaux a donné lecture de son rapport moral, il commencera par accueillir le nouveau directeur de l'ONACVG 82, M. Maxime Saint-Germes à l'occasion de sa première sortie officielle pour ce type de manifestation.

Nous avons un président heureux puisque l'année 2019 aura amené plusieurs adhérents supplémentaires, (28 sociétaires, 14 membres titulaires, 7 membres associés et 7 dames d'entraide) des sorties de drapeaux encore en augmentation (195/187) et une trésorerie saine. Il s'agit d'une section jeune, réactive et active. 160 adhérents, 48 ans de moyenne.

2020 n'étant pas une année de congrès il a tenu à présenter le bilan financier et le budget prévisionnel de l'UD 82 (Union Départementale) afin de le soumettre au vote des adhérents de la 1423^e, ce qu'il fera aussi à chaque assemblée des autres sections (7 sections dans le département). Ce bilan a été approuvé à l'unanimité également.

Deux actions importantes pour la SNEMM UD 82 en 2019, l'inauguration de la stèle départementale le 22 janvier 2019 à Montauban et celle de Beaumont-de-Lomagne le 7 décembre 2019.

Pour clore les projets de 2020, le président départemental annonce la poursuite des mises en place des stèles sur les villes chef-lieu de section (Caussade Castelsarrasin et Caylus et Valence d'Agen). Le verre de l'amitié a été partagé, puis un repas a été pris en commun par près de cent personnes. De l'avis général, cette assemblée a été une réelle réussite, laquelle s'est terminée à la nuit.

Prochaine assemblée de la 1423^e, jeudi 14 janvier 2021. (L'intégralité de ce compte rendu pourra être vue sur le site de la SNEMM UD 82 dès sa mise en place vers mars ou avril 2020).



1211 – Beaumont-de-Lomagne

Adieu à un ami

Notre ami Henri Desquines est né le 6 février 1928 et s'est éteint le 20 octobre 2019 à Cahors dans le Lot. Après un séjour en Indochine et un autre en Algérie, et pour souligner ses beaux états de service, la Médaille militaire lui fut concédée en 1962. Il adhère à la 1211^e section de Beaumont-de-Lomagne en 1996 et en 2012 il reçoit le diplôme de plus de 50 ans.

En juillet 2018, à Montauban il est fait chevalier de la Légion d'honneur. Henry avait de nombreuses décorations, mais il était toujours très fier de porter la Valeur militaire et surtout la Médaille militaire. L'office religieux s'est déroulé en l'église de Beaumont-de-Lomagne en présence de sa famille et de ses très nombreux amis beaumontois. Les honneurs ont été rendus en présence des présidents de la 1211^e section, de l'UD 82, et du président de la section locale de la Légion d'honneur et de leurs drapeaux.



85 VENDÉE

1456 – Les Herbiers

La Médaille militaire à nos deux camarades



Le 7 décembre 2019 à Saint-Malo-du-Bois (Vendée) le général Guy Loiseau a remis officiellement la Médaille militaire à Marcel Loizeau et Jacques Landreau de Chambretaud (Vendée), membres de notre section, à l'occasion de la journée d'hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc. En présence de 13 porte-drapeaux, des élus, du président de section des Médailleurs militaires et des présidents UNC.

Jacques Landreau est appelé le 1^{er} mars 1959 puis affecté le 20 avril 1960 au 159^e Bataillon d'Infanterie Alpine à Tizi-Ouzou (Algérie). Il a participé aux opérations de la côte 540 en juin 1960 à l'Oued Malou, et juillet 1960 à l'Oued Ali, puis le 10 février 1961 à Ait Adja. Très bon alpin, calme, sûr, il s'est fait remarquer par son engagement. Il est cité à l'ordre du régiment et reçoit la médaille de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Il est promu 1^{re} classe le 16 avril 1961, puis libéré le 28 juin 1961 de ses obligations militaires après 28 mois et 12 jours de service.

Marcel Loizeau est appelé le 2 septembre 1959 puis affecté le 7 janvier 1960 au 5^e Bataillon des Chasseurs à pied à Thiaret (Algérie). Le 7 février 1960 lors d'un accrochage à l'Ouest Medroussa, puis le 30 septembre 1960 dans les Monts Frenda, il s'est fait remarquer par son sang froid et sa combativité. Il est cité à l'ordre du régiment et reçoit la médaille de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze.

Il est promu le 16 août 1960 caporal puis sergent le 16 janvier 1961. Le 20 décembre 1961 il quitte l'armée après 28 mois et 23 jours de service militaire. Nous adressons nos plus vives et chaleureuses félicitations à nos deux camarades.

86 VIENNE

1434 – Gençay

Du changement à la 1434^e section de Gençay



Après 19 ans de présidence de la 1434^e section de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire de Gençay 86, Maurice Bouhet avait sollicité son remplacement à ce poste pour des raisons de santé.

Lors de l'assemblée générale du 17 janvier 2020, les adhérents ont élu à l'unanimité des présents leur camarade Pascal Baloge à la présidence de cette section. Le nouveau président, Médaille militaire depuis 2009, est retraité de la Gendarmerie depuis 2015 avec le grade d'adjudant. Il est actuellement réserviste dans cette même arme avec le grade d'adjudant-chef. Il est également titulaire de la médaille de la Défense nationale échelon or, la médaille des Services Militaires Volontaires et la médaille de la protection Militaire du territoire. Le drapeau de la section lui a été remis par Jacky Toulouse, président de l'UD 86 devant l'ensemble des adhérents. À cette occasion, trois médailles associatives de vermeil ont été décernées à André Rey, André Vinea et Henri Romand ainsi que trois diplômes d'honneur à Gérard Debenest, Thierry Phelippon et Stéphane Leger. M. Maurice Bouhet a été nommé président honoraire et s'est vu remettre la médaille d'or de la SNEMM pour les services rendus. Un repas avec les épouses clôturait cette manifestation.

94 VAL-DE-MARNE

117 – Charenton

Le 25 janvier, Maison du Combattant, à l'issue de l'assemblée générale de la 117^e section de Charenton/Saint-Maurice, le président Bernard Mayer a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, décernée à titre militaire à M. André Fournerat, vice-président et trésorier, devant les présidents des associations patriotiques locales et les membres de la section.

Dans son éloge, il souligne les mérites du récipiendaire : Médaille militaire, titulaire de 3 citations dont 2 à l'ordre de l'Armée aérienne, pilote d'hélicoptère totalisant plus de 500 missions de maintien de l'ordre en AFN, André Fournerat après 7 années de service, entreprend une seconde carrière en qualité de pilote de ligne dans la compagnie Air France ; parallèlement, il consacre une partie de ses loisirs à l'action humanitaire dans l'association « Aviation sans frontières » dont il a été l'un des fondateurs et l'un des présidents.

M. Hervé Gicquel, maire de Charenton et M. Michel Herbillion, Député du Val-de-Marne se joignent à cet hommage, félicitent le nouveau légionnaire et rappellent son action locale au sein de la 117^e section des Médailleurs militaires.



971 GUADELOUPE

Les Médailleurs militaires à Guadeloupe 1^{re} la radio

Dans le cadre de notre assemblée générale ordinaire, nos camarades de Martinique sont accueillis dès le samedi matin à l'aéroport, et au cours de cette journée une activité leur est proposée.

Cette année, nous avons prévu une visite mythique ! La quinzaine de Médailleurs militaires et leurs conjoints ont été reçus par une collaboratrice de la directrice de la station, qui nous a réservé un accueil très chaleureux. Confiés aux mains expertes d'un de ses confrères, journaliste émérite de surcroît, il nous a apporté pendant plus de deux heures et avec maestria toutes les explications nécessaires sur le fonctionnement de la station. Après un passage dans la salle de régie, les locaux techniques, les plateaux de présentation et d'enregistrement des différentes émissions et journaux télévisés, nous avons eu droit à une transition dans la salle de travail des journalistes et reporters. Cependant, le clou de notre visite reste bien entendu notre étape à Guadeloupe 1^{re} la radio. Le président était accompagné du trésorier, du secrétaire, de l'épouse du président honoraire et du président des Médailleurs militaires de Martinique. Après un quiz proposé par la présentatrice, nous avons été interrogés sur le devoir de mémoire. Nous avons passé une matinée exceptionnelle et ludique et nos camarades ont été enchantés de cette visite.



UN VIEUX TROUPIER, MÉDILLÉ MILITAIRE



Henri, Joseph, Jean-Baptiste Barrau naît, hors mariage le 24 octobre 1832. Son père, maréchal des logis au 8^e régiment d'artillerie de la Fère le reconnaît par acte notarial le 28 janvier 1833. Mais sans soutien familial, il se résout à l'amener au régiment. Et c'est par décision du chef de corps (référence 36YC n°284 et 3770 du journal de marche et des opérations du 8^e RA archivé au service historique de l'armée de Terre) qu'il est, à 3 ans, incorporé le 14 août 1835 à la 11^e batterie en qualité d'enfant de troupe ! Il y reste 9 ans.

Rayé des contrôles le 14 juin 1845, il rejoint une école d'enfants de troupe où il demeure jusqu'en 1852. Appelé sous les drapeaux le 28 août 1853, il rejoint le 11^e régiment d'infanterie devenu par mutation le 86^e régiment d'infanterie. Il est nommé caporal le 12 juin 1854. Il fait partie du corps expéditionnaire en Crimée depuis le 12 juin 1855. Une première fois blessé à la tête le 14 mars 1855 devant Sébastopol, il l'est de nouveau le 8 septembre 1855. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il est mis dans une fosse commune mais sur le haut. L'air frais de la nuit le fait sortir d'une sorte de coma traumatique et il est dégagé par deux musiciens de la garde impériale !

Nommé sergent le 8 septembre 1855, il passe de longs mois à l'hôpital avant de rentrer en France. Il rengage mais opte pour le 2^e régiment d'infanterie de marine. C'est au sein de cette arme qu'il fait des séjours Outre-mer en particulier au Sénégal, en Guadeloupe et au Gabon. En 1863, il devient magasinier puis commissaire au sein de la marine de guerre et ce, jusqu'en 1884, date à laquelle il quitte l'armée pour prendre la fonction de syndic des gens de la mer du port de Saint-Malo. Poste important car, à cette époque, Saint-Malo était le port des terre-neuvas. Il prend une retraite définitive le 1^{er} septembre 1897 et rejoint Brest où résident son épouse et sa fille mais décède le 18 novembre de la même année soit 78 jours après son départ.

Il était titulaire de la Médaille militaire depuis le 10 octobre 1856, de la médaille commémorative de la guerre de Crimée instaurée par la reine Victoria de Grande-Bretagne, de la médaille commémorative de la guerre 1870-1871, chevalier de la Légion d'honneur à la promotion du 14 juillet 1894.

Il était mon arrière-grand-père car sa fille unique a épousé mon grand-père Gabriel Esnault, lui-même sous-officier des troupes de marine devenue en 1900, coloniales, et dont j'ai l'honneur de porter le nom et le prénom.

**Gabriel Esnault,
Médillé militaire du 20 août 1960,
membre de la 18^e section de Quimper**



UN GRAND SERVITEUR NOUS A QUITTÉ

Notre président et administrateur national (de 1987 à 1992) Jacques Hass s'en est allé, après une vie active et associative engagées. Son enthousiasme en approchant cent ans s'est fort dégradé depuis le début 2019, jusqu'à devoir être admis à l'EHPAD de Colombey-les-Belles. Il décède le 8 septembre 2019.

Viet Minh... Jusqu'en mars 1952.

Retour au 26^e R.I. de Nancy à l'instruction des jeunes recrues. Au 23^e R.I., embarque sur le *Athos II* le 30 juillet 1954 pour rejoindre le régiment à Bizerte. Muté le 15 mai 1957 au 22^e régiment des tirailleurs algériens à Verdun, embarque ensuite avec le régiment le 19 décembre 1957 pour Tébessa. Juin 1960 retour en Lorraine. Mai 1962, de nouveau appelé à servir un an en Algérie au 131^e R.I. Mis à la retraite le 9 octobre 1965.



Jacques Hass en 2018



Dépôt de gerbe au monument aux morts du XX^e arrondissement (4 décembre 1992) en compagnie, du grand chancelier, le général d'armée Foray, du président Heckenroth, du prince Napoléon et de Jacques Hass, administrateur.

Chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, croix de guerre TOE avec étoile, croix de la Valeur militaire avec étoiles, Médailles commémoratives 39-45, Indochine, Afrique du Nord. Inspecteur du travail à l'usine Kléber de Toul pendant 12 ans.

Président de section des Médaillés militaires du Tulois, administrateur national, secrétaire du comité de la SMLH de Toul, Jacques Hass, nous laisse l'image d'un exemple de conviction, de volonté d'être.

Yves Durand,
président de la 384^e section du pays Tulois

Attiré par l'armée, les rumeurs de guerre attisent sa motivation, il s'engage le 9 octobre 1939. Dès le début du conflit il est fait prisonnier et conduit aux camps de prisonniers et de travail en Autriche puis en Allemagne. Mars 1945, il réussit cette fois sa seconde tentative d'évasion et, prudemment vers l'ouest, il atteint la mission française de rapatriement de Minden...

Reprise d'activités au 26^e R.I. à Nancy. Avancement rapide jusqu'au grade de sergent-chef. Épouse Jeannette le 26 décembre 1945. Embarque avec son régiment sur le *Ville d'Oran* le 20 août 1947 pour Sétif. Retour à Nancy, caserne Blandan le 24 mai 1948. Désigné pour servir en Indochine, il embarque avec 2 000 militaires sur le s/s *Pasteur* le 5 décembre 1949 pour Saigon et le nord Tonkin, au 1^{er} bataillon du 21^e régiment d'infanterie coloniale... Cao Bang, R.C.4, le



Jean Bernard, président (de 1995 à 2011) et Jacques Hass, président honoraire

CARNET

Naissances

AMAURY, arrière-petit-fils de Gilbert et Denise DE SAINTE-MARSEVILLE 286° (59)

LINA, 7^e arrière-petite-fille de Pierre BEGUE 1211° (82)

ARIA et JUDITH, arrières-petites-filles de Guy et Arlette BIET 36° (37)

MALONE, arrière-petit-fils de Ginette ROUVROY 1653° (47)

Noces

■ PALISSANDRE (65 ans)

HAGNERELLE Claude et Mme, 790° (74)

BLANPAIN M. et Mme, 1733° (51)

■ DIAMANT (60 ans)

BOURION Gervais et Alice, 44° (54)

BASTIEN Jean-Marie et Alice, 44° (54)

CAPE Amédée et Thérèse, 1643° (31)

BERNARD Daniel et Mme, 1449° (11)

COSSARD Yves et Mme, 278° (83)

PIERRET Christian et Violette, 657° (02)

■ OR (50 ans)

DIDELOT Pierre et Mme, 90° (72)

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

LAPRAYE Maria, épouse d'Alexandre 786° (65)

LENS Danielle, épouse de Norbert 230° (57)

RIMLINGER Émilie, épouse de Joseph 230° (57)

JUBAULT Benoit, fils de Mme JUBAULT 1101° (35)

PAPAIL Dominique, fille de M. et Mme PAPAIL 1101° (35)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

Errata ou/et oublis N° 585

Les services Chancellerie et Effectifs
vous présentent leurs excuses

Page 37 :

3 médaillés militaires ont été oubliés :

- Roger GERARD et Michel MERESSE 286° (59)
- Michel BUREAU 197° (71)
- Serge DURAND 16° (22)

Page 37 :

La 1374° est de Montreuil-sur-Mer et non Kremlin-Bicêtre

Page 38 :

Au grade d'officier de la Légion d'honneur
au titre des prisonniers du Viet Minh :

- LOCANDRO Vincenzo 1394° Nice
- TAFANELLI Ignace 564° Villefranche-sur-Mer

Page 38 :

Au lieu de lire HERVIEUX Georges 23° Tunis,
lire HERVIEUX Georges 23° Villeneuve-sur-Lot

Page 39

Au lieu de lire Paul GENSTIE, lire Paul GENESTIE.

Page 44

- Département 54, au lieu de FUHRO Jacques Gerbeviller (51°), lire FUHRO Gilbert, Damelevières (51°)
- Département 57, au lieu de KIRSCHSTETTER Roland, St-Avold (698°), lire KIRSCHSTETTER Christiane, St-Avold (698°)

MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

Services militaires volontaires

DEPOORTER Guy, 1749° (31)

Croix du combattant

HAUG Michel, 51° (54)

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il la souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

La rédaction

INFORMATION

Les sociétaires titulaires de la Médaille militaire et anciens prisonniers du Viet Minh disposent d'un contingent afin d'accéder éventuellement au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Les présidents de sections peuvent prendre contact avec le responsable du service chancellerie avant de constituer le mémoire de proposition et ceci avant le 1^{er} juillet 2020.

Contact: Michel DUMAS – chancellerie@sneem.fr – 06 89 36 82 44

01 Ain

BERTHIAS Gérard, Bellegarde-sur-Valsérine (1798°)
CHAIX Jean-Pierre, Montmerle-sur-Saône (1136°)
MASDOUA Jean-Pierre, St-Germain-les-Paroisses (1136°)

02 Aisne

DEBOUÏT Andréa, Any-Martin-Rieux (1081°)
GARUFI Vincent, Charmes (245°)
HOCHART Gilbert, Hargicourt (83°)
LEFEVRE Pierre, St-Gobain (245°)
LIOT Marie-Thérèse, Sissonne (657°)
MOREIRA Jean-Pierre, Fresnoy-le-Grand (83°)
NICOLAS Marcel, Mondrepuis (1081°)
PLAQUIN Marcelle, Les Septvallons (1687°)
POIX Micheline, St-Quentin (83°)
PRUVOT Jacqueline, Origny-Ste-Benoite (83°)

03 Allier

CADOR Jean, Bellerive-sur-Allier (27°)
ROY Charles, Chapeau (203°)

04 Alpes-de-Haute-Provence

HANSEN Jean, Barcelonnette (151°)

06 Alpes-Maritimes

ARNAU Robert, Nice (2°)
FALQUERHO Jacqueline, Beausoleil (1°)
LABARD Raymond, Nice (2°)
LENCHANTIN DE GUBERNATIS Jean, Nice (1°)

07 Ardèche

CHANTIER Louis, Arlebosc (1767°)

08 Ardennes

BLOSER René, Aiglemont (181°)
GIBOUX Ginette, Sedan (130°)
KOWALCZYK Henri, Sedan (130°)

09 Ariège

BONNET Maurice, Le Fossat (241°)
CORTIE Lucien, Pamiers (241°)
DENAT Gérard, Lavelanet (241°)
PAILLOLE André, Mercus-Garrabet (241°)

10 Aube

GALLOIS André, Poivres (414°)
GARNIER Roland, Petit-Mesnil (448°)

11 Aude

ASSEMAT Jean, Salles d'Aude (1463°)
AURIOL Guy, Montredon-des-Corbières (1463°)
ESCANDE Hugnette, Servies-en-Val (216°)
MARAGE Daniel, Salles d'Aude (1449°)
MILANI Dominique, Mirepeisset (1463°)
NOY Joseph, Ste-Colombe-sur-L'Hers (957°)
NOZIERES Edmond, Narbonne (58°)
ORTEGA Diego, Montoliou (216°)
PAUC Monique, Boutenac (1061°)
RIVES Marie-Thérèse, Azille (1061°)

12 Aveyron

DALET Augusta, Creissels (1496°)

13 Bouches-du-Rhône

BOUCHUT Jean-Marie, Fos-sur-Mer (1748°)
CABEDO André, Fos-sur-Mer (1748°)
COURTIAL Johann, Marseille 09 (1574°)
CRISPU Amedée, St-Mitre-les-Remparts (1748°)

DAUDON Bernard, Miramas (1748°)
DELAGE Jean-Bernard, Istres (455°)
FABERES Paul, Fuveau (290°)
FERBUS Lucien, Pelissanne (423°)
GIORDANINO Henri, Roquefort-la-Bedoule (1707°)
INGOLT François, Port-de-Bouc (1748°)
LEGRY Pierre, Plan-de-Cuques (1668°)
LUC Serge, Cuges-les-Pins (550°)
MALUDZINSKI Casimir, Fos-sur-Mer (1748°)
RANCON Simone, Carry-le-Rouet (1748°)
RENAUDIER Jean, Aubagne (550°)
TOUZEAU Jean, Pélissanne (423°)
TRIBOULLIER Joseph, Martigues (1748°)
TRONCY André, Port-St-Louis-du-Rhône (1748°)

14 Calvados

DESBOEUF Robert, Vassy (724°)
DU ROSEL Guy, St-Germain-du-Crioult (1772°)

15 Cantal

GRIFFOL Georges, Arpajon-sur-Cère (914°)

16 Charente

DELAIRE Michel, Ruelle-sur-Touvre (119°)
LE COQ Guillaume, Gimeux (889°)
MONDOUT René, Rivieres (1582°)

17 Charente-Maritime

DAZY André, St-Savinien (1550°)
FAVARD Robert, Rivedoux Plage (704°)
HAMON Jean, Le Château-d'Oléron (600°)
HEDAN Yvonne, St-Martin-de-Ré (704°)
JACQUES André, St-Pierre-d'Oléron (600°)
PATRON Madeleine, Royan (213°)
THOMAS Camille, St-Georges-de-Didonne (1800°)

18 Cher

ALLINDRE Robert, Bourges (30°)
GOZARD Roger, Dun-sur-Auron (1268°)
HUE Michel, Avord (1327°)
JARRY Jean, Dun-sur-Auron (1268°)
LAMOUREUX Paul, Ourouer-les-Bourdelins (1268°)
LANDIER Louis, Vierzon (512°)
LUCAS Paulette, Prévéranges (1254°)
PORTE Jacques, Ourouer-les-Bourdelins (1327°)
SCHEID François, Vierzon (512°)

21 Côte-d'Or

FONTAINE Josette, Aiserey (1715°)

22 Côtes d'Armor

BIGNON Michel, Erquy (1216°)
COLLIN Jacques, Rospez (152°)
COMBEAU Jérôme, Plaine-Haute (94°)
DELISSNYDER Jean-Claude, Trébeurden (165°)
GESTIN Claude, Loudeac (333°)
MEURIC Jean-Yves, Plestin-les-Grèves (152°)
NOBLET Pierre, Lannion (152°)
PARIGI Antoine, Lannion (152°)
RUFFENACH Maurice, Lamballe (1216°)
SCHERRER Roger, Louanec (165°)

23 Creuse

DERVAUX Christian, Le Mas-d'Artige (896°)
DEVOREIX Jacques, Lourdoueix-St-Pierre (896°)
PERREAUT André, St-Pardoux-les-Cards (896°)

24 Dordogne

CHABRIER Marcelle, St-Pardoux-de-Dronne (682°)
FERRIER Jean, Verteillac (682°)
LALOT Henri, Terrasson-Lavilledieu (879°)
LIGOT Albert, Villeteureix (682°)
SUDEY Robert, Treliçac (25°)

25 Doubs

BLANCHARD François, Échevannes (1765°)
CHATAIN Auguste, Besançon (144°)
CLEMENT Claude, Villeneuve-d'Amont (1557°)
JACQUES René, Besançon (144°)
MICHEL Henri, Besançon (144°)
MOUGNARD Jules, Vaire-le-Petit (144°)
RECEVEUR Léon, Seloncourt (282°)
TOULHOAT Jean, Doubs (1557°)
VUILLEMIN Roger, Roches-lès-Blamont (282°)

26 Drôme

BERIDOT Guy, Bourg-lès-Valence (257°)
BONNOT Pierre, Les Tourrettes (651°)
CONTASSOT-VIVIER Pierre, Montélimar (135°)
DAUVERGNE Jean, Portes-lès-Valence (257°)
ZAFRILLA Cosme, St-Paul-Trois-Châteaux (1677°)

27 Eure

BEUVE Albert, Louviers (3000°)
CÉCILE Jean-Claude, St-Ouen-du-Tilleul (720°)
CERA Francois, Étrépagny (1165°)
SCHLEISS Robert, Évreux (277°)
WENNING Eckard, St-Just (720°)

PLAQUES COMMÉMORATIVES
 Pour tombes et monuments, en pierres naturelles 300 x 150 mm

*Associations,
particuliers,
découvrez
notre gamme
de plaques
standards et
personnalisées.*

Documentation et tarif sur simple demande à:
SERIGRAPHIE WETTER
 8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél.Fax: 03 89 69 16 87
 Email : contact@serigraphiewetter.com
 Rendez-vous sur notre site internet : www.serigraphiewetter.com

28 Eure-et-Loir

PAUCHARD Jean-Michel, Chartres (20^e)
POITTEVIN Gaston, St-Eliph (1778^e)

29 Finistère

BONNIN Simone, Bannalec (1792^e)
BOUGUEON Georges, Penmarch (1753^e)
COPY François, Ploudalmezeau (1074^e)
CRAS Adolphe, Guilvinec (1753^e)
DOUET Jacqueline, Brest (195^e)
KERJEAN Marie-Françoise, Ploudalmezeau (1074^e)
LEROUX Mireille, Pont-Aven (257^e)
LESVEN Claude, Crozon (1835^e)
MENESGUEN André, Brest (11^e)
MOURRAIN Yves, Plozevet (1753^e)
TAMIC Fortuné, Bannalec (1792^e)
TIGREAT Athanase, Landivisiau (325^e)

2A Corse-du-Sud

HUBERT Adolphe, Ajaccio (1845^e)
QUILICI Paul, Zonza (1786^e)
TISSERAND Roger, Bastelicaccia (212^e)

30 Gard

BAGARDIE Lucien, Nîmes (6^e)
DANH Thi-Hêt, Caissargues (1797^e)
DEFREMONT Jacques, Manduel (6^e)
FARRUGIA Lydie, Nîmes (6^e)
GEOFFRAY Maurice, St-Paul-les-Fonts (1013^e)
MIRC Marie-Jeanne, Nîmes (1797^e)
NEBEKER Claude, Codognan (6^e)
RAMIS Francis, Nîmes (1797^e)
TUZET Marc, Garons (1813^e)

31 Haute-Garonne

GRESSE Cyrille, Blagnac (1793^e)
LEBORGNE René, Fonsorbes (1705^e)
MASSINES Franck, Verfeil (1716^e)
OLIVIER Daniel, Balma (1713^e)
PORTAL Bernard, Muret (1705^e)
REIN André, Frouzins (1705^e)
RIVIERE Jacques, Frouzins (1749^e)

32 Gers

CHIPAUX Michel, Pessan (505^e)
ROHRBACHER Pierre, Auch (505^e)

33 Gironde

DU COURNEAU Raymond-Jean, Villenave-d'Omon (1700^e)
GOUBELLE Gilbert, Libourne (242^e)
GUICHAOUA Georges, Pessac (1807^e)
INGRAND Robert, Le Taillan-Médoc (392^e)
JEAN Robert, Saint-Sulpice-de-Faleyrens (1649^e)
LAFFITTE Jean, Pompignac (242^e)
LAGUEYTE Yvan, Bordeaux (242^e)
LAPORTE Robert, Libourne (242^e)
LE HALPERE Marie-Madeleine, Mérignac (1776^e)
MALLEGOL Louis, Pessac (1807^e)
OLLIVIER Roger, La Teste-de-Buch (1772^e)
RIGORDEAU Max, Castillon-la-Bataille (1757^e)
VALTAT Serge, Sainte-Eulalie (1585^e)

34 Hérault

FOUCAULT Raymond, Sète (347^e)
LAFONTAN Louis, Lunel (1547^e)
ROYER Jeanine, Frontignan (347^e)
TANGUY Lucien, Frontignan (347^e)
TRAUCHESSEC Marie-Marcel, Agde (1577^e)

35 Ille-et-Vilaine

CLAISSE Jean-Luc, Roz-Landriou (1101^e)
DOS Michel, Mont Dol (1101^e)

36 Indre

BLONDEAU James, Étrechet (1830^e)
CAILLIEZ Charlemagne, Le Blanc (656^e)
GAULT Micheline, Le Blanc (656^e)
SCHREIER Paul, Aigurande (1830^e)
TOUCHARD Odile, Châteauroux (209^e)

37 Indre-et-Loire

FRANCO Simone, Amboise (1838^e)
HACAUT Jean-Noël, Ste-Maure-de-Touraine (1819^e)
LE DU Denise, Joué-les-Tours (36^e)
MICHEL André, Joué-les-Tours (1819^e)
PABION Christian, Fondettes (1739^e)
SUTEAU Claude, Tours (1819^e)

38 Isère

BRASS Pierre, Veure- Voroize (96^e)
CHARVET Noelle, Les Abrets-en-Dauphiné (3000^e)
ROSSET CASEL Félix, Le Pin (807^e)
TOQUE Paul, Pont-de-Chéruy (205^e)

39 Jura

FOISSOTTE François, Champrougier (479^e)

40 Landes

BILLOT Henry, Orthevielle (1811^e)
BROCAS Jean, Mugron (186^e)
DICHARRY Pierre, St-Vincent-de-Tyrosse (1638^e)
JACQUIN René, Biscarrosse (1585^e)
MARCHAND Alain, Hagetmau (1373^e)
OLMOS Jean, Parentis-en-Born (1585^e)
PASTOR Léopold, Capbreton (1638^e)

41 Loir-et-Cher

BOTTIN Roland, Selles-sur-Cher (395^e)
CHARRON Serge, Romorantin-Lanthenay (395^e)
CHASSELOUP Andrée, Salbris (395^e)
DAGON Guy, Romorantin-Lanthenay (395^e)
FROMENTIN Louis, Vineuil (116^e)
PELE Claude, Vendôme (124^e)
THERET Guy, Onzain (116^e)
VANESSE Robert, Selles-St-Denis (395^e)

44 Loire-Atlantique

BOUDINEAU Gilbert, Nantes (180^e)
BOUMARD Gérard, Pontchâteau (195^e)
BOUYER Maurice, St-Brevin-les-Pins (338^e)
DELCAYRE Emile, La Baule-Escoubiac (195^e)
ELIAS Désiré, Ste-Marie-sur-Mer (1371^e)
GAS Gérard, La Haie-Fouassière (180^e)
GUILLOU Jean, St-Joachim (195^e)
HERBERT Marcel, Carquefou (180^e)
LE GAL Armand, Nantes (333^e)
L'HINORET Jean-Claude, St-Nazaire (338^e)
MEME Louissette, Le Pouliguen (195^e)
POTREL Joseph, Besle-sur-Vilaine (776^e)

45 Loiret

BARDEAU Raymond, Saran (1739^e)
CHAMBRIN Roger, St-Jean-de-la-Ruelle (1739^e)
DAVID Jacky, Dampierre-en-Burly (835^e)
LOPEZ Roland, St-Pryve St-Mesmin (1739^e)
LOUPY Raoul, La Ferté-St-Aubin (1739^e)
ROUILLON André, Saran (139^e)
SCHMIDT Fernand, Montargis (99^e)
VINCENT Bernard, Gien (835^e)

47 Lot-et-Garonne

HIAS Pierrette, Ste-Livrade-sur-Lot (1338^e)
NADEAU Louis, Monflanquin (23^e)

49 Maine-et-Loire

ANDRE Geneviève, Angers (76^e)
BRICOT Claude, Feneu (131^e)
CORMIER Robert, Saumur (606^e)
DOROTHEE Jeanine, La Séguinière (522^e)
FIEVRE Marcel, Bouchemaine (131^e)
GILLET Paulette, Fontevraud l'Abbaye (606^e)
KELLOGG Roger, St-Lambert-des-Levées (606^e)
LAIRY Francis, Sègre (362^e)
MARLIER Bernard, Avrille (402^e)
NOILOU Jean, Angers (131^e)
PEPIN Maurice, Beaufort-en-Vallée (606^e)

50 Manche

LENEPVEU Maurice, Cherbourg-en-Cotentin (428^e)
LERILLE Amand, Carentan-les-Marais (1414^e)

51 Marne

BLONDEY Gilbert, Béthény (1733^e)
CHEVAL Raymond, Brouillet (1687^e)
LOBREAU Yolande, Reims (138^e)
LUNDY Yvette, Épernay (593^e)
LUSSE Eliane, Châlons-en-Champagne (141^e)
MANGE Jean-Yves, Béthény (1733^e)
MARGARON Louis, Cormontreuil (1733^e)
MARQUIGNY Pierre, Fismes (1687^e)
PEYROL Robert, Arrigny (287^e)
VOISIN Renée, Fismes (1687^e)

52 Haute-Marne

DUVOY Georges, Langres (129^e)
MEUNIER Jean-Louis, Aillienville (276^e)
OTTIGER Walter, Prauthoy (834^e)
PITOLLET Madeleine, Villegusien-le-Lac (834^e)

54 Meurthe-et-Moselle

ANTONIO Jean-François, Vandières (62^e)
FUHRRO Gilbert, Damelevières (51^e)
JACQUET Michel, Audun-le-Roman (84^e)
JAQUES Gisèle, Longwy (260^e)
MAJAU Elisabeth, Cons-la-Grandville (84^e)
MASSON Roger, Badonviller (1234^e)
PRIVE Renée, Baccarat (609^e)
RAPENNE Jean-Claude, Lunéville (51^e)
ROCHER Yvan, Liverdun (384^e)
SCHOEN Pierre, Nomeny (62^e)
VAUTRIN René, Gerbeviller (51^e)

55 Meuse

COOLENS Raymond, Verdun (82^e)
DILLENSCHNEIDER Jean, Bar-le-Duc (55^e)
PAYEUR Lucette, Thierville-sur-Meuse (82^e)
RANGEARD Marcelle, Verdun (82^e)

56 Morbihan

BERENQUER Pierre, Ste-Anne-d'Auray (708^e)
CHAMBAULT Georges, Arradon (1597^e)
COCHONNEAU Serge, Pontivy (333^e)
DRUON André, Lorient (43^e)
GUIGUENO Gisèle, Lorient (964^e)
GUILLEVIC François, Guéméné-sur-Scorff (333^e)
KERCRET Arthur, Languidic (333^e)
LAYEC Jean-Marc, Saint-Avé (125^e)
LE GALLO Pierre, Lignol (333^e)

57 Moselle

BAHN Thérèse, Marly (230^e)
BASQUIN Simone, Yutz (230^e)
BAUSSERON Marcel, Metz (230^e)
BROUANT Marie-Therese, St-Avold (698^e)
BURKHARD Albert, Metz (230^e)
CHARLES DONATIEN Auguste, Metz (230^e)
CLAUSSE Robert, Florange (841^e)

FABING Alphonse, Rohrbach-lès-Bitche (794^e)
GEHRING René Valentin, Stiring-Wendel (597^e)
HOLTZ Charles, Sarrebourg (246^e)
KLOSS Norbert, St-Louis-lès-Bitche (794^e)
LABRIET Michel, Hayange (340^e)
LENS Danielle, Metz (230^e)
LEPINE Clovis, Moulins-lès-Metz (230^e)
OSTERMANN Jacqueline, Metz (230^e)
PETITJEAN Claude, Marly (230^e)
ZORATTI Elie, Rosselange (340^e)

58 Nièvre

JOLIVET Henri, Decize (541^e)

59 Nord

BITMIGNON Jeannine, Wattignies (1694^e)
BIZET Claude, Cambrai (286^e)
CUILLIEZ Albert, Roubaix (1779^e)
DUTHOIT Albert, Fontaine-au-Pire (1246^e)
DUTILLEUL Roger, Valenciennes (1297^e)
GAIGNIER Michel, Anzin (1297^e)
GENGEMBE Georges, Lambersart (1779^e)
HAVET Siméon, Proville (286^e)
LAMBRETH Louis, Jeumont (140^e)
LANSIAUX Alain, Quiévy (1246^e)
OBLEZ Roger, Anneux (286^e)
PRUVOST Paule, Gravelines (191^e)
VANDEWYNCKELE Jean-Marie, Halluin (545^e)
VITEL Yvette, Faches-Thumesnil (1694^e)

60 Oise

GASPARD Josette, Compiègne (136^e)
LE BERRE Geneviève, Berthecourt (3009^e)
LETURCQ Jacques, Breteuil (1302^e)
MENGUY Daniel, Senlis (136^e)

61 Orne

EMERAUD Micheline, Ecorcei (913^e)
LEPINGLARD Monique, Flers (120^e)

62 Pas-de-Calais

CALINSKI Henri, Cucq (196^e)
CASSEZ Pierre, Mouille (958^e)
DAUSSE François, Habarcq (162^e)
GOULARD Marie-Jeanne, Equihen Plage (141^e)
GRATACAP Marcel, Groffliers (196^e)
HOCQUETTE Renée, Liévin (561^e)
HURET Michel, Arras (162^e)
LAMBRETH Emile, Tubersent (466^e)
LESAGE Salvador, Dainville (162^e)
MADAJEWSKI Félix, Houdain (561^e)
RENARD André, Oignies (519^e)

63 Puy-de-Dôme

LANDRY Pierre, Issoire (525^e)
MASSON André, Issoire (525^e)
ROUGIER Anne-Marie, Saint-Ignat (79^e)
VINCENT Claude, Mezel (878^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

DUMAS Joseph, Salies-de-Béarn (506^e)
GARNIER Pierre, Lons (188^e)
GORET Violette, Arzacq-Arraziguet (188^e)
LABASSA René, Arthez-de-Béarn (494^e)
LESQUIBE Michel, Artix (1533^e)
RECALDE Pierre, Ciboure (603^e)
SAUREL Cécile, Artix (1533^e)

65 Hautes-Pyrénées

BARRAUD Marcel, Tibiran-Jaunac (846^e)
BONIS Pierre, Aureilhan (183^e)
CHEVALIER Jean-Claude, Argeles-Gazost (786^e)
DESANGLES ARNAUDY Jean, Semeac (183^e)
DUPOUY Jacqueline, Lannemezan (846^e)
HERKENRATH Lydia, Aureilhan (1685^e)
LAFFONT Georges, Aureilhan (183^e)
PICARD Hélène, Castelnau-Magnoac (846^e)
VERDOT Pierre, Sailhan (846^e)

66 Pyrénées-Orientales

AGUILAR Danielle, Sournia (1668^e)
ARATE Sandrine, Collioure (1636^e)
AROLERS Marc, Banyuls-sur-Mer (3009^e)
BARRERA Jean, Bages (1801^e)
BAYOD Jean, St-Estève (1668^e)
BONNET Jacques, Dorres (582^e)
CADET Claude, Cabestany (53^e)
CANALS Jean, Trouillas (1712^e)
COURIVAUD Michel, Collioure (3000^e)
ESTEVE Roland, Prades (582^e)
FELLMANN Robert, St-Paul-de-Fenouillet (957^e)
FRELIN André, Llupia (1712^e)
GAVEAUX Hélène, Canet-en-Roussillon (1668^e)
GRELLET Marc, Canet-en-Roussillon (1668^e)
LAMBERT Michel, Bompas (1620^e)
LE STRAT Marie-Jeanne, Le Boulou (1784^e)
LEGROS Marcel, Perpignan (53^e)
MAILLET Charles, Perpignan (1801^e)
MODAT René, Thuir (1712^e)
MOULIN Jean-Julien, Perpignan (1621^e)
NAUTE Jean-Pierre, St-Cyprien (1621^e)
POIRIER Gérard, Perpignan (53^e)
RABAT Etienne, Perpignan (53^e)
ROBERT Noël, Rivesaltes (1676^e)
SAEZ Jean-Baptiste, St-Nazaire (1668^e)
SOLER Raymond, Cerbère (3000^e)
TOSAS Amour, Le Boulou (1784^e)
VILLEGAS Hugues, Argelès-sur-Mer (1716^e)

67 Bas-Rhin

BRENDER René, Haguenau (323^e)
BROUILLARD Michel, Haguenau (323^e)
CHARTIER René, Bischoffsheim (236^e)
CHAUDRON Christian, Haguenau (323^e)
DALFUSS Nina, Haguenau (323^e)
WOSCHNITZA Ernest, Geispolsheim (236^e)

68 Haut-Rhin

BASSO Louis, Colmar (308^e)
LANDRE Jacqueline, Mulhouse (339^e)
PETIT Pierre, Neuf-Brisach (1756^e)

69 Rhône

ACHARD Jean-Louis, Meyzieu (502^e)
DE GERONIMI Guy, Vourles (205^e)
DURGET Luc, Caluire-et-Cuire (430^e)
GIANINO René, L'Arbresle (255^e)
HUE Emile, Lyon 03 (205^e)
LOUIS Brigitte, Lyon 07 (205^e)
MUGNIER Odette, Bron (473^e)
YIP Yoeun, Jonage (534^e)

70 Haute-Saône

FAULEY Jules, Breurey-lès-Faverney (974^e)
NALTET Jean, Echenoz-la-Méline (309^e)
PAULIN Michel, Breslilly (247^e)

71 Saône-et-Loire

BARDET Marcelle, Chalons-sur-Saône (1349^e)
MANDIGOUT Joël, Branges (1349^e)
MENOU Jean-Pierre, Châteaurenard (1349^e)

72 Sarthe

BERGER Marcel, Tennes (76^e)
CIRON Maurice, Mansigné (76^e)
GAGNAIRE Jean-Jacques, Ardenay-sur-Mérisse (1796^e)
POIRIER Lucien, La Ferté-Bernard (692^e)

74 Haute-Savoie

CURTAT CADET Georges, Sallanches (1030^e)
GARREAU France, Thonon-les-Bains (543^e)
TROUCHE Jean, Sciez (543^e)

75 Paris

ALHERITIERE Maurice, Paris 15 (1603^e)
BROQUARD Jean, Paris 18 (1710^e)

76 Seine-Maritime

BAUDRIN Jules, Le Fosse (3000^e)
BORAND Claudy, Rouen (3009^e)
MEHEUT Jeannine, Le Havre (137^e)
MEZRAR Bendaoud, St-Pierre-les-Elbeuf (720^e)
NAUD Philippe, Cléon (720^e)

77 Seine-et-Marne

CUGNET Yvon, La Grande-Paroisse (47^e)
MULLER Henry, Lesches (520^e)

BRODERIES ALPHA-B





**SPÉCIALISTE
DU DRAPEAU BRODÉ
MAIN**

ACCESSOIRES
ÉCUSONS - CRAVATES
CADRES PERSONNALISÉS
IDÉES CADEAUX

DEVIS ET MAQUETTES GRATUITS

CIDEX C3 14610 VILLONS LES BUISSON TÉL. 02 31 43 55 99

78 Yvelines

DANNACKER Roger, Rambouillet (48^e)
MAURY Norbert, Versailles (13^e)

79 Deux-Sèvres

BORDE Noëlle, St-Pierre-des-Échaubrognes (522^e)
BRUN Raymond, Niort (886^e)
MASSON Lucien, Niort (81^e)
METAIS Marcel, Parthenay (UD 79)
VANDEBOSSCHE Robert, Le Tallud (UD 79)

80 Somme

LAPORTE Martial, Combles (174^e)

81 Tarn

ROYON Robert, Saix (426^e)

82 Tarn-et-Garonne

GAISNE Viviane, Castelsarrasin (1209^e)

83 Var

CARIOU Marcel, Besse-sur-Issole (1754^e)
CARLOTTI Dominique, Forcalqueiret (1754^e)
CARRETERO Henri, Carqueiranne (1077^e)
CHAUSSEE Gilbert, Bandol (1560^e)
DUCHAUSOY Jutta, La Seyne-sur-Mer (344^e)
DUCCROS Noël, La Seyne-sur-Mer (344^e)
ERNST Pierre, Carqueiranne (1077^e)
FAUCHON Jean, La Seyne-sur-Mer (344^e)
GUERLETIN Geneviève, Puget-sur-Argens (1708^e)
GUY Georges, La Seyne-sur-Mer (344^e)
LE TELLIER Pierre-Marie, Draguignan (278^e)
MACHTO Henri, Sanary-sur-Mer (630^e)
MARMOUGET Antoine, Le Pradet (846^e)
ORENGO Paul, Toulon (1754^e)
PAPARONE Fernand, Sollies-Toucas (1621^e)
ROUTIE Jean-Claude, Hyères (1718^e)
SINQUIN Hélène, Le Pradet (1754^e)
SUTTER Odette, La Seyne-sur-Mer (344^e)

84 Vaucluse

BLATTES Thérèse, Courthezon (252^e)
CORSO Georges, Avignon (32^e)
FARGET Denise, Goult (955^e)
FLEURANCEAU Roland, Carpentras (1658^e)
GARIN Huguette, Bollène (252^e)
GRUBER Jacques, Mornas (252^e)
HERY André, Courthezon (252^e)
KONRAD Nadia, Orange (252^e)
MESINI Jean, Avignon (32^e)
RICHAUD Suzanne, Beaumes-de-Venise (1658^e)

85 Vendée

BOURMAUD Joseph, Challans (758^e)
COUTAUD Albert, Chavagnes-en-Pailliers (1772^e)
DEMAILLY Edmond, Fontenay-le-Comte (148^e)
DRUET Joseph, Le Langon (148^e)
FRADET Louise, Beauvoir-sur-Mer (796^e)
HERBRETEAU Leone, La Roche-sur-Yon (147^e)
POUPONNOT René, Fontenay-le-Comte (148^e)

86 Vienne

GEAY Henri, Neuville-de-Poitou (91^e)
GUERIN Michel, Poitiers (91^e)
PORTIER Gabriel, Vouneuil-sur-Vienne (1407^e)

87 Haute-Vienne

GUILLORET Henri, Limoges (45^e)
ROMERIO Annie, Limoges (45^e)

88 Vosges

BERTRAND Claude, St-Julien (1724^e)
GROSDÉMANGE Julien, Remiremont (851^e)
ISAMBERT Jean, St-Léonard (514^e)
LANCELEVEE Jacques, Remiremont (851^e)
THIRIOT Micheline, Neufchâteau (276^e)
WIEDEMANN Marcel, Le Tholy (851^e)

89 Yonne

CASALE Jeanne-Marie, Moneteau (176^e)
FREZET Gisèle, Joigny (176^e)

MOREL Louise, St-Georges-sur-Baulche (176^e)
VIE Suzanne, Auxerre (176^e)
WEBER Florent, Maily-la-Ville (176^e)

91 Essonne

BOUCHE André, Vert-le-Petit (1759^e)
DAGOT Roger, St-Michel-sur-Orge (1759^e)

92 Hauts-de-Seine

CHOFFE Robert, Issy-les-Moulineaux (374^e)
COREN Maurice, Meudon (374^e)

93 Seine-St-Denis

FOIX Jacques, Villemomble (614^e)
MICHEL Jacqueline, Montfermeil (783^e)

94 Val-de-Marne

LAURENCE Marie, Villeneuve-St-Georges (356^e)
LESAGE Aimé, Le Kremlin-Bicêtre (1274^e)
PAULIN Léo, Ormesson-sur-Marne (1218^e)
VOISIN Raymond, Créteil (239^e)

95 Val-d'Oise

CHOLLET Bruno, Cergy (207^e)
DEFOY Jean, Soisy-sous-Montmorency (UD 95)

971 Guadeloupe

FEROL Arlette, St-Claude (154^e)
GANE Norbert, Petit-Bourg (154^e)
SALMET Marcel, Le Moule (154^e)

972 Martinique

ASTARTE Adolphe, Le Morne Rouge (361^e)
DESTIN Samson, Ste Luce (361^e)
DUCTEIL Lucien, Ste Marie (361^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : 01 45 22 84 46
ou effectifs@snermm.fr



SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 37,80 €



Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22 €



Médaille « SNEMM »

Prix unitaire : 29 €



Parapluie

Prix unitaire : 17 €



NOUVEAU!

Foulard

Prix unitaire : 15 €



Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

Prix unitaire : 16 €
+ Frais de port :
de 1 à 4 exemplaires 4 €
de 5 à 10 exemplaires 10 €
Au-delà de 10 exemplaires,
nous consulter



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)

Prix unitaire : 13 €



Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,
couverture estampée
en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm /
hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire : 35 €

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.sneff.fr
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEFF.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6 € au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).

Nous remercions tous les donateurs pour leur générosité. La solidarité est le moteur de l'action de la SNEMM.
(Pour toutes questions, contacter Maryvonne SAYOS : 07 87 67 15 83 ou entraide@snemm.fr).

ENTRAIDE – DONS SECTIONS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
1	1136	MIRIBEL	500,00 €
3	740	LAPALISSE	50,00 €
6	2/1394	NICE	600,00 €
8	130	SEDAN	150,00 €
	179	RETHEL	300,00 €
	305	GIVET	200,00 €
	805	VOUZIERES	195,00 €
11	58	NARBONNE	200,00 €
	1061	CORBIÈRES ET MINERVOIS	500,00 €
12	1496	MILLAU - ST AFFRIQUE	100,00 €
13	423	SALON-DE-PROVENCE	150,00 €
17	600	ÎLE D'OLÉRON	200,00 €
	704	ÎLE DE RÉ	50,00 €
	803	SURGÈRES	50,00 €
	901	MONTENDRE SAINT-AIGULIN JONZAC	37,50 €
18	30	BOURGES	137,00 €
	512	VIERZON	60,00 €
	1267	D'HENRICHEMONT	200,00 €
	UD	CHER	100,00 €
24	1408	MUSSIDAN-NEUVIC	500,00 €
	1789	NONTRON	100,00 €
27	1165	ANDELYS-ANDELLE-VEXIN	100,00 €
29	325	LANDIVISIAU	200,00 €
	1792	SCAER BANNALEC	100,00 €
30	6	NÎMES	500,00 €
	161	ALÈS	200,00 €
	1797	MARGUERITTES	1 000,00 €
31	1643	SAINT-GAUDENS	100,00 €
	1749	TOULOUSE FRANCAZAL CUGNAUX	150,00 €
33	12	BORDEAUX	150,00 €
	242	LIBOURNE	200,00 €
	392	CANTON DES PORTES DU MÉDOC ET SAINT MÉDARD EN JALLES	500,00 €
	1058	COUTRAS	200,00 €
	1152	ANDERNOS-AUDENGE-LANTON	112,50 €
	1649	SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	6 648,83 €
	347	SÈTE	100,00 €
34	1562	MÈZE	300,00 €
	1697	MAUGUIO	150,00 €
35	UD 35	ILLE-ET-VILAINE	128,60 €
	143 & 871	CÔTE D'ÉMERAUDE	100,00 €
36	1101	DOL-DE-BRETAGNE	150,00 €
	1116	CHABRIS	124,00 €
37	1819	JOUÉ-LÈS-TOURS	300,00 €
	1843	LOCHES-NOUÂTRE	500,00 €
38	64	VIENNE	300,00 €
40	1785	AIRE-SUR-L'ADOUR	30,00 €
49	362	SEGRÉ	50,00 €

ENTRAIDE – DONS SECTIONS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
50	428	VALOGNES	400,00 €
51	1687	FISMES	150,00 €
54	51	LUNÉVILLE-GERBÉVILLER	100,00 €
	1234	CIREY-SUR-VEZOUZE	500,00 €
56	43	LORIENT	100,00 €
	125	VANNES	200,00 €
	333	HENNEBONT ET ENVIRONS	150,00 €
	884	PORT-LOUIS	200,00 €
57	1150	COËTQUIDAN	200,00 €
	243	SARREGUEMINES	200,00 €
	698	SAINT-AVOLD	160,00 €
58	153	NEVERS	200,00 €
	1181	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	100,00 €
59	140	MAUBEUGE	2 000,00 €
60	UD 60	OISE	150,00 €
62	162	ARRAS	1 250,00 €
65	183	TARBES	423,86 €
	722	VIC - MAUBOURGUET	100,00 €
	839	RABASTENS-DE-BIGORRE	150,00 €
	1685	CANTON DE TRIE-SUR-BAÏSE	100,00 €
66	53	PERPIGNAN	100,00 €
	1621	SAINT-CYPRIEN	145,00 €
	1716	ALBÈRES CÔTE VERMEILLE	327,00 €
69	1784	LE BOULOU	100,00 €
	1801	BAGES	200,00 €
	539	ÉCULLY / OUEST LYON	15,00 €
72	76	LA FLÈCHE	350,00 €
	569	MAMERS	214,80 €
77	1796	COULAINES	70,00 €
	611	LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	150,00 €
78	1183	PLAISIR	250,00 €
	1642	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	500,00 €
79	UD 79	DEUX-SÈVRES	300,00 €
	81	NIORT	300,00 €
	886	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	400,00 €
81	426	CASTRES	200,00 €
82	1423	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	1 000,00 €
	344	LA SEYNE-SUR-MER ET SAINT-MANDRIER	1 000,00 €
83	1718	SOLLIÈS-PONT	314,00 €
	1722	CUERS	1 000,00 €
85	147	LA ROCHE-SUR-YON	300,00 €
	796	BEAUVOIR-SUR-MER	100,00 €
86	616	CIVRAY	100,00 €
	1109	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	200,00 €
93	1332	LOUDUN	1 000,00 €
	868	LE BOURGET	500,00 €
95	UD	VAL D'OISE	200,00 €
97	646	LA RÉUNION	400,00 €
TOTAL 33			343,09 €

ENTRAIDE - DONN INDIVIDUELS			
Dpt	Nom	Prénom	Montant
11	BARATIER	Robert	50,00 €
13	BARTOLO	Michel	25,00 €
	BERNELIN	Colette	20,00 €
	BIAGINI	Pierre	50,00 €
	BONIFACI	Louise	50,00 €
	BOYER	Alain	20,00 €
	CARRERAS	Jean-Louis	30,00 €
	CASSANDRI	François	30,00 €
	CHATRIE	Jacqueline	20,00 €
	COEUR	Jacques	20,00 €
	DEVIGNE	Nadine	50,00 €
	DUDIT	Colette	50,00 €
	EONNET	Bruno	20,00 €
	EPPLIN	Nelly	30,00 €
	FLORES	Diegue	50,00 €
	FUENTES	Michel	78,00 €
	GAILLARD	Marie-Josée	50,00 €
	GALEA	Patricia	39,00 €
	GIORGI	Jean-Pierre	25,00 €
	HARTMANN	Josette	50,00 €
	JASINSKI	Lisiane	80,00 €
	LAURENT	Bernard	50,00 €
	LE QUERRE	Marcel	40,00 €
	MALVIT	Marie-Rose	30,00 €
	MICHELI	Marc	30,00 €
MOULINIE	Philippe	30,00 €	
PALU	Micheline	20,00 €	
PALVIC	Jean-Pierre	50,00 €	
PAYET	Odile	50,00 €	
PEBRE	André	50,00 €	
PUTOD	Anita	40,00 €	
RIBAS	Yvette	50,00 €	
RIPORTELLA	Paulette	30,00 €	
ROY	Pierre	50,00 €	
SALLES	Jean-Paul	30,00 €	
SARKISSIAN	Jean-Daniel	40,00 €	
SERRANO	Isidore	20,00 €	
SPINAZZOLA	Josette	15,00 €	
TOURNIER	Paul	300,00 €	
TRIGUERAS	Ghislaine	30,00 €	
TUROWSKI	Jean	30,00 €	
VALERO	André	50,00 €	
17	GERVAIS	Jean	25,00 €
18	BONNEAU	Michel	10,00 €
	BONNIDAL	Franck	10,00 €
	CONREUR	Bernard	10,00 €
	DAOUT	Roger	10,00 €
	DUMONTET	Bernard	10,00 €
	EON	Camille	10,00 €
	GEOFFROY	Jean-Paul	200,00 €
	HUGON	Thierry	10,00 €

ENTRAIDE - DONN INDIVIDUELS			
Dpt	Nom	Prénom	Montant
18	MIGNY	Yvonne	10,00 €
	MILLAN	Léopoldo	10,00 €
	PATARY	Jean	10,00 €
	PEYRON	Bruno	10,00 €
	POUYET	Lucien	10,00 €
21	ETIENNE	Monique	100,00 €
22	GARCIA	Marcel	100,00 €
25	FAIVRE	Georges	20,00 €
	HAYOTTE	Claude	100,00 €
26	PAULIN	Michel	19,00 €
27	POUPEL	Dominique	18,00 €
29	BURDIN	Suzanne	100,00 €
	TANNEAU	Louis	50,00 €
30	BONARD	Eliane	35,00 €
	BRILLAT SAVARIN	Claude	25,00 €
	COLOMINA	Michelle	50,00 €
	CUPILLARD	Emma	30,00 €
	DE CHAZELLE	Didier	25,00 €
	FIEGEL	François	100,00 €
	GEANT	Pascal-Marcel	25,00 €
	JULLIAN	André	25,00 €
	LUZOIR	Didier	25,00 €
	SIMON	Jean-Claude	31,00 €
31	PERNIN	Geneviève	30,00 €
	VERAT	Renotte	30,00 €
33	BRANFAUX	Claude	100,00 €
34	JOVERT	Jacques	60,00 €
	MAGGI	Thérèse	8 000,00 €
35	CORBEILLE	Richard	200,00 €
38	MALTY	Marie-Monique	200,00 €
	ROSET	Alice	15,00 €
40	ALBERTI	Robert	500,00 €
	CENDRE	Marcelle	500,00 €
	LARROUDE	Raymond	40,00 €
41	MIKOLAJSKI	Edmond	19,00 €
42	CERET	Jean	50,00 €
49	RUIZ	Bernard	70,00 €
50	ERIGNOUX	Bernard	50,00 €
54	CHARISSOU	Marlène	40,00 €
	DURAND	Yves	30,00 €
	FRINGANT	Eliane	21,00 €
	GANTERT	Gabrielle	25,00 €
	PETIT-JACQUES	Pierre	19,00 €
	CHAQUIN	Claudette	119,00 €
56	LE MARTELOT	Pierre	40,00 €
	RIOU	Vincent	73,00 €
	CESAR	Raymond	25,00 €
	GEHRING	René	20,00 €
57	GREAU	Norbert	12,00 €
	GRZELCZYK	Jean	29,00 €
	WEBER	Madame	20,00 €

ENTRAIDE - DONN INDIVIDUELS			
Dpt	Nom	Prénom	Montant
57	WEIL	Georgette	10,00 €
58	ANDRIOT	Nicole	30,00 €
	BLONDEAU	Bernadette	25,00 €
	BOURDON	Madeleine	40,00 €
	BOURGAIN	Geneviève	20,00 €
	COLIN	Marie-Paule	50,00 €
	COSTE	Régine	30,00 €
	DAUGY	Jacqueline	25,00 €
	DESENNE	Solange	25,00 €
	DOMAIN	Daniel	25,00 €
	DUMAS	Martine	30,00 €
	HERENT	Christiane	30,00 €
	ISAIA	Jeanne	20,00 €
	JARDET	Liliane	40,00 €
	LANGLOIS	Daniel	20,00 €
	LOCTIN	Dominique	115,00 €
	MARCHE	Gisèle	20,00 €
	MOUSSY	Roland	100,00 €
	RICHET	Raymonde	20,00 €
	TRUCHOT	Marcelle	41,00 €
	ZIELINSKA	Andrée	20,00 €
59	BRUYANT	Michel	150,00 €
	DANGLETERRE	Joëlle	100,00 €
60	REMY	Pascal	60,00 €
62	HEBEZ	Béatrice	15,00 €
	ZIELINSKI	Antoine	40,00 €
63	FAURE	Pierre	100,00 €
65	BARAT	Christian	50,00 €
66	ALAYRAC	Andrée	20,00 €
	ALIX	Paulette	50,00 €
	AURIACH	Jean-Pierre	10,00 €
	BUFFIERE	André	25,00 €
	CASALPRIM	Yvonne	10,00 €
	CASANOVAS	Jean-Louis	10,00 €
	CASTELLO	Patrick	20,00 €
	DE CANDIDO	Humbert	19,00 €
	GARCIA	Jean	20,00 €
	GEYSEN	Ginette	20,00 €
	JACOPS	Victor	30,00 €
	KAMPIYELO	Pierre	30,00 €
	KONDOKY	Charles	100,00 €
	LABROUSSE	Jean	20,00 €
	MARILL	Georges	29,00 €
	MARILLER	Pierre	20,00 €
	MASSINES	Franck	9,00 €
	MAZURIER	Jacqueline	50,00 €
	MENDOZA	Mercédès	40,00 €
	MONTAGNE	Jacqueline	25,00 €
PAILLOCHER	Marcelle	10,00 €	
PAPARONE	Vincent	10,00 €	
PARRA	Antoine	20,00 €	

ENTRAIDE - DONN INDIVIDUELS			
Dpt	Nom	Prénom	Montant
66	PRIEUX	Colette	10,00 €
	RENAUD	Roland	20,00 €
	SAHRAOUI	Ahmed	20,00 €
	SAYOS	Maryvonne	50,00 €
	TALAU	Louis-Michel	32,00 €
	THOMINE	Emile	30,00 €
	VIVES	Joseph	29,00 €
	WELTI	Marie-Andrée	40,00 €
	68	DOROT	Renée
SCHMITT		André	43,60 €
69	GUERIN	André	10,00 €
70	JOLY	André	40,00 €
	DOROT	Jacques	49,00 €
74	DENAS	Jean	40,00 €
	BELISSA	Alain	19,00 €
75	FEVRIER	Evelyne	30,00 €
	GARCIA	Avraam	600,00 €
	MADJIDI	Abdelhafid	10,00 €
	MERIEB	Saïd	100,00 €
76	PALAU	Danielle	75,00 €
	GRÉMONT	Michel	100,00 €
78	BEAUBOIS	Eric	80,00 €
	ULMER	Paul	10,00 €
81	DANIET	Jacques	25,00 €
83	MAXCH	Agusta	15,00 €
	OREAL	Henri	60,00 €
85	VILLAN	Jean-Claude	150,00 €
91	MANDRY	Norbert	50,00 €
	COUTURAUD	Serge	350,00 €
92	FELDMANN	Jacques	10,00 €
	MABILAT	Philippe	10,00 €
93	PALAU	Florence	300,00 €
95	GRAUX	Alain	18,00 €
98	TANG LINE FOOT	Henri	10,00 €
TOTAL 17 765,60 €			

DONN SECTIONS EN FAVEUR DES SINISTRÉS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
62	162	ARRAS	1 250,00 €
TOTAL 1250,00 €			

DONN SECTIONS EN FAVEUR DE LA RÉSIDENCE DE HYÈRES			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
45	1739	ORLÉANS-BRICY	500,00 €
78	1642	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	500,00 €
TOTAL 1000,00 €			

DONS INDIVIDUELS EN FAVEUR DE LA RÉSIDENCE DE HYÈRES			
Dpt		Nom	Montant
83		GUALDE	100,00 €
		LAPOURIELLE	50,00 €
TOTAL			150,00 €

DONS SECTIONS EN FAVEUR DES BLESSÉS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
83	1774	LOGUES	20,00 €
	1834	LACRAU	20,00 €
	UD/83	UNION DÉPARTEMENTALE	100,00 €
95	UD	VAL D'OISE	200,00 €
TOTAL			2 165,00 €

DONS SECTIONS EN FAVEUR DES BLESSÉS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
29	1753	LE PAYS BIGOUDEN	150,00 €
33	242	LIBOURNE	200,00 €
34	918	LODÈVE	100,00 €
54	51	LUNÉVILLE-GERBÉVILLER	55,00 €
56	884	PORT-LOUIS	100,00 €
62	162	ARRAS	1 000,00 €
83	3	TOULON	20,00 €
	278	DRAGUIGNAN	20,00 €
	311	BRIGNOLES-ROCBARON	20,00 €
	345	HYÈRES	20,00 €
	630	SANARY-OLLIOULES-SIX FOURS	20,00 €
	694	SAINT-TROPEZ	20,00 €
	1560	SAINTE-BAUME	20,00 €
	1718	SOLLIÈS-PONT	20,00 €
	1722	CUERS	20,00 €
	1728	LA VALETTE-DU-VAR	20,00 €
1754	STE-ANASTASIE FORCALQUEIRET	20,00 €	

DONS INDIVIDUELS EN FAVEUR DES BLESSÉS			
Dpt	Nom	Prénom	Montant
02	DESFOSSE	André	500,00 €
29	CHÂTEAU JOBERT	Rosine	20,00 €
35	LERAY	Marie-France	30,00 €
59	BRUYANT-GHIENNE	Michel	150,00 €
	DUROYON	Denis	150,00 €
64	FABRE	Roger	100,00 €
66	BOULANGE	Jean-françois	50,00 €
83	BICHON	François	10,00 €
	LHOTELLIER	Serge	10,00 €
	MARQUET	Cécile	50,00 €
	PIERRE	Alain	15,00 €
	ASSOCIATION "CHŒURS EN SEYNE" PRÉSIDENT PIOCH	Jean-Claude	1 000,00 €
91	HABA	Salah	4 000,00 €
TOTAL			6 085,00 €

Budget prévisionnel 2020 du Siège

Ci-après le budget prévisionnel 2020 du Siège proposé par Jean-Pierre Beaulieu, trésorier général, lors du Conseil d'administration du 29 janvier dernier et approuvé par ses membres. L'excédent provient de la moitié du legs prévu. (Retrouvez ce budget détaillé sur www.snemm.fr, rubrique "Le trésorier général communique").

■ Produits (code 7)

706 – Prestations de service	100 568 €
707 – Vente de marchandises, de produits fabriqués	48 500 €
730 – Dons	149 620 €
740 – Subventions d'exploitation	31 000 €
758 – Autres produits de gestion courante	20 €
7581 – Cotisations	562 000 €
7585 – Legs et donations	50 000 €
768 – Intérêts et produits financiers	2 €
778 – Produits exceptionnels	500 €
791 – Reprises sur provisions et amortissements	10 610 €

TOTAL 952 820 €

■ Charges (code 6)

603 – Variation de stock	4 000 €
606 – Charges externes	329 060 €
607 – Achats	32 500 €
631 – Impôts, Taxes, Versements assimilés	75 150 €
641 – Rémunération du personnel	213 340 €
645 – Charges sociales	85 120 €
651 – Autres charges	127 050 €
671 – Charges exceptionnelles	33 500 €
681 – Dotation aux amortissements	24 500 €
695 – Impôts sur les sociétés	1 600 €

TOTAL 925 820 €

■ PRODUITS DE FONCTIONNEMENT : +952 820 € ■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT : -925 820 €

■ EXCÉDENT / DÉFICIT : +27 000 €

Maurice DARDELIN 89 – Auxerre

Maurice Dardelin est né le 12 décembre 1941 à Châtenoy-le-Royal (71). Appelé à l'activité le 2 septembre 1961, il est affecté au 1^{er} RPIMa à Bayonne – détachement de Mont-de-Marsan. Désigné pour servir en zone outre-mer n°1 il embarque à Bordeaux le 07 février 1962 à destination de Dakar où il rejoint le 7^e RPIMa. Un an plus tard il sera affecté à la 7^e CAR de Marseille. En avril 1963, il est rayé des contrôles. Il poursuivra sa carrière au sein de la Gendarmerie nationale. À l'issue de son stage à l'EPG de Chaumont le 28 janvier 1964, il servira successivement à l'escadron 6/4 de gendarmerie mobile de Pithiviers (45), à l'escadron 9/11 de gendarmerie mobile à Mont-de-Marsan puis au CIGA d'Auxerre. Il y terminera sa carrière le 1^{er} juillet 1996 après 34 ans et 10 jours de bons et loyaux services, sanctionnés par plusieurs lettres de félicitations.

Marié et père de famille il réside dans le département de l'Yonne et adhère depuis 1989 à la 176^e section des Médaillés militaires. En 1998, il se porte volontaire en qualité de suppléant du porte-drapeau, fonction qu'il occupe toujours avec un grand professionnalisme.

**Médaille militaire,
Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.**



Patrick VANNER UD 76 – Seine Maritime

Patrick Vanner est né le 21 juillet 1963 au Havre. Il s'engage en 1983 et sert successivement au 2^e REI à Nîmes, 3^e REI en Guyane, 6^e BIMA, 5^e RIAOM, RIMAP en Nouvelle-Calédonie, au RIMAP en Polynésie et au 2^e RPIMa. Il participe aux opérations extérieures : Epervier, Noroît, Pélican, Salamandre, IFOR, Althéa. Il est titulaire du CT1 Mortier de 120 mm. Il quitte le service actif en 2008 avec le grade de caporal-chef de 1^{re} classe. Revenu en Normandie, il exerce le métier de responsable adjoint chez un grossiste en fruits et légumes. Il porte le drapeau de l'Union Départementale et est titulaire du diplôme réservé à sa fonction. Patrick Vanner est membre de l'UNC de Goderville (porte-drapeaux), de la FNAME-OPEX et de la Fédération nationale des porte-drapeaux de France.

**Médaille militaire (2005),
Croix de la Valeur militaire,
Croix du Combattant.**



Albert MAITRE 1456 – Les Herbiers

Né le 24 janvier 1940, il est appelé sous les drapeaux en mars 1960, au 6^e régiment du génie à Angers. Il embarque pour l'Algérie le 18 août 1960 où il rejoint le 43^e BIMA à Boussada. À la fin de ses obligations militaires il rejoint la métropole en mai 1962, pour s'engager dans la gendarmerie. Après le stage d'instruction, il est affecté successivement à l'escadron 3/19 de Reims 51, puis au 1^{er} groupement de gendarmerie mobile à Nantes (44) et au bureau des casiers judiciaires à Nantes (44). Il prend sa retraite le 1^{er} octobre 1996. Il est porte-drapeau titulaire depuis plus de 12 ans comme remplaçant puis titulaire.

**Médaille militaire (1991),
Croix du Combattant,
Commemorative Algérie,
TRN.**



Robert MAGOUS 1562 – Mèze

Pupille de la Nation, je rentre en septembre 1947 à l'École militaire d'Aix-en-Provence comme enfant de troupe. À l'issue de 7 années scolaires, je rejoins l'École des Sous-officiers de Strasbourg. Engagé volontaire pour une durée de 5 ans, je franchis les étapes de début de carrière puis je suis affecté au 18^e RIPCA, à Pau. Nommé sergent, j'obtiens mon brevet parachutiste (n°109358) fin 1955. En mars

1956, je rejoins l'Algérie et sers quelques mois plus tard au 9^e RCP, sous les ordres du capitaine Beaumont qui sera tué à Soukaras. J'obtiens une citation à l'ordre de la Brigade fin août 1957. Mon contrat se termine, je quitte l'Armée pour la vie civile. Je deviens titulaire de la Médaille militaire le 10 novembre 2008 et obtiens le diplôme d'honneur de porte-drapeau en juin 2017.

Médaille militaire (2008).

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

Une mutuelle forte pour un avenir *plus sûr*



La différence *Unéo*

Une protection incomparable

Toutes les situations de vie

Des prix justes dans la durée

Des aides indispensables

Gouvernée par ses adhérents

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référéncée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000¹

Votre force mutuelle